

Zeitschrift: L'Hôtâ
Herausgeber: Association de sauvegarde du patrimoine rural jurassien
Band: - (1998)

Artikel: Quelques noms de famille et noms de lieux jurassiens
Autor: Henry, Pierre
Kapitel: Noms de lieux et lieux-dits
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1064678>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Noms lieux-dits

Noms de lieux et lieux-dits

Nos lieux-dits

Les Offices des poursuites et faillites publient régulièrement des annonces de ventes publiques de biens immobiliers. On jette un regard sur leur contenu : lieu de la vente, nom du propriétaire, valeur officielle, estimation de l'expert. Si l'on n'est pas concerné, on poursuit la lecture du journal.

Pour celui qui s'intéresse à la toponymie, c'est-à-dire à l'étude des noms de lieux, ces annonces contiennent des détails qui échappent d'ordinaire à notre attention : les lieux-dits. Certains sont on ne peut plus explicites – le *Haut du Village*, par exemple – alors que d'autres sont totalement impénétrables. Quelques-uns sont évocateurs : la *Fontenatte* fait immédiatement penser à une petite fontaine. Même celui qui n'a aucune notion de patois perçoit le mot « fontaine » dans la dénomination *Fontenatte*.

Mais, mais... il faut se méfier de l'homonymie. Prenons un exemple relevé précisément dans une annonce de l'Office des poursuites. Un immeuble de Boncourt est situé route de *Déridez*. L'homme (ou la femme) du XX^e siècle qui entend ce nom sera peut-être tenté de faire un rapprochement avec le verbe *déridier*. Un beau verbe que celui-là, parce qu'il nous fait sourire ! *Déridier*, c'est littéralement, « enlever les rides » et, au sens figuré, « rendre moins soucieux, moins triste », comme si l'on enlevait les rides du front. Ce synonyme d'*égayer*, de réjouir, n'a évidemment pas le moindre rap-

port avec notre lieu-dit. Ne laissons pas vagabonder notre imagination !

Commençons plutôt par interroger les anciens du village qui savent encore le patois. (C'est le tout dernier moment). Continuons par la consultation du plan cadastral et surtout des archives de la commune. André Rais a bien déblayé le terrain. En ce qui concerne Boncourt, c'était en 1952, sauf erreur. Je me souviens encore de son explication de *Déridez*, parce qu'elle m'avait frappé à l'époque. Selon lui, ce toponyme signifie « Derrière Delle ». C'est la réunion, l'assemblage de deux mots abrégés : la préposition *derrière*, dont on a laissé tombé la finale, et *Delle*, prononcé localement *Delle* ou, ici, *Dez*. Vérifions cette assertion en consultant une carte géographique détaillée. La situation de ce groupe de maisons, à l'extrême frontière, donne raison à l'ancien conservateur des archives de l'ancien Evêché de Bâle.

André Rais a fait un travail de pionnier en onomastique (étude des noms propres). Il avait certes l'affirmation facile et péremptoire. Les explications qu'il nous a laissées ne sont pas toujours fiables ; elles relèvent parfois de déductions un peu hâtives. Mais, il y a quarante ans, il faisait autorité.

La toponymie est une science qui exige des compétences multiples et beaucoup de rigueur. Souhaitons qu'une équipe de jeunes chercheurs soit tentée par une recension des lieux-dits de chez nous.

Comment naissent nos lieux-dits?

Le chemin qui relie le village de Fontenais à la ferme de la Vacherie-Mouillard traverse un passage creusé dans le rocher. Une plaque porte l'inscription suivante : *Passage de la Douleur, 1915*. Cette dénomination ne figure pas encore sur le plan cadastral, mais elle me paraît un exemple typique d'un baptême d'un lieu-dit.

Si l'on examine une carte topographique, on est frappé par l'abondance des lieux-dits autour des localités. Beaucoup d'entre eux n'évoquent plus aucune réalité, car la tradition orale s'est perdue. Et, surtout, on ne comprend plus la langue parlée à l'époque où ces lieux ont reçu leur dénomination. Celle-ci décrivait un trait caractéristique de l'endroit, et chacun devait en saisir le sens.

L'appellation *Passage de la Douleur* a quatre-vingts ans. Dans l'échelle du temps, elle est donc récente. Et pourtant les derniers témoins des travaux pénibles qui ont motivé l'inscription dans le rocher sont presque tous morts. Qui, dans cent ans, se souviendra, à Fontenais, du sens de la dénomination ? La tradition orale en rappellera peut-être le souvenir. Si elle devait se perdre, on pourra en retrouver une trace écrite dans le livre que Maurice Voisard vient de publier sur son village natal.

Evoquant les chantiers dits de chômage d'avant la guerre de 1914-1918, l'auteur de *Fontenais la rouge* décrit avec un réalisme

émouvant la construction du chemin en question : « Tailler la roche à flanc de coteau avec des outils aussi rudimentaires que des pics, des pelles, des baramines, des brouettes en bois représentait un travail de titans. L'ouvrage fut si dur et si pénible à réaliser que les chômeurs qui y participèrent gravèrent dans la roche un nom de baptême significatif : *Passage de la Douleur*. Les hommes employés dans cet enfer (!) recevaient 40 centimes par heure. Naturellement, les déplacements s'effectuaient à pied et les repas de midi étaient réchauffés dans la gamelle. » (p. 34)

Certains lieux-dits de Fontenais ont près de mille ans, puisque la mention du village apparaît pour la première fois dans nos archives en 1148. On comprend parfaitement le nom évocateur de la localité. Il dérive du latin *fontana* « source, fontaine ». Fontenais est effectivement riche en sources. Seuls les patoisants saisissent bien le sens du lieu-dit *Lai Tieudre* qui signifie « le coudrier », c'est-à-dire le noisetier. Mais un autre lieu-dit, *Les Boules*, n'évoque plus du tout les bouleaux, car ils ont disparu à cet endroit.

On pourrait compléter l'énumération. Mais attendons que paraisse (peut-être) une étude d'ensemble sur des toponymes que l'on retrouve, sous diverses formes, dans de nombreuses localités jurassiennes.

Les pièges de la toponymie

Le Breuil

La démarche du chercheur qui tente de découvrir l'origine d'un lieu-dit est triple. Premièrement, il doit consulter les plans cadastraux anciens et modernes. Ensuite, il convient qu'il dépouille les documents d'archives et qu'il note les différentes formes orthographiques du nom qui l'intéresse. La dernière démarche consiste à interroger les personnes âgées de la localité et les derniers patoisants – quand il en reste – pour leur demander la prononciation française et patoise du lieu-dit et sa signification locale présumée.

Cette dernière phase est assurément la plus délicate, si l'on en croit l'aventure qui est arrivée à une étudiante de la Faculté des lettres de l'Université de Zurich. Auteur d'une thèse de doctorat sur *Les articles et les noms dans le patois d'Ajoie* (1978), Ursula Etmüller-Spiess a questionné un bon patoisant de Damphreux, « instruit » de surcroît, comme on dit chez nous.

Passant en revue les lieux-dits de la localité, notre Ursula est tombée sur *Le Breuil*. Ce nom, que l'on retrouve partout, a plus d'une signification : « Pré, souvent humide, probablement clôturé ». Le mot vient du gaulois *brogilos* « bois clôturé » (Maurice Bossard). Mais *Le Breuil* peut aussi désigner des « prés ou champs à proximité d'un village, souvent sis au bord d'un cours d'eau » (GPRS, II, 780 b).

Dans la localité qui nous intéresse, *Le Breuil* est un pré humide. L'appellation du lieu-dit reflète donc parfaitement la réalité. Mais l'informateur de l'étudiante pense au patois *breûyie* « brailler, crier » et, pour *La Côte du Breuil*, il lui déclare : « La côte résonne le (*sic*) bruit des sabots ou des cris, il y a l'écho » (p. 128). On le constate, un excellent patoisant peut se métamorphoser en un aimable fantaisiste lorsqu'il se pique d'étymologie.

Messire Pierre

Notre étudiante poursuit l'étude des lieux-dits de Damphreux. Elle s'achoppe à la signification d'une appellation qui lui paraît étrange : *Dô les Côtaies Monche Pîrre*. Elle consulte le registre afférent au plan cadastral de 1848 et lit la traduction française : « Sous les côtes Messire Pierre ». Mais le doute l'envahit. Ce *Monche Pîrre* l'intrigue. N'est-elle pas en présence d'une erreur de transcription ? Cela arrive si souvent en pareil cas. Elle interroge le même patoisant qui, pour une fois, hésite un peu. L'endroit en question semble rocailleux (peut-être bien pour les besoins de la cause). La réponse est prudemment énoncée au conditionnel : *Monche Pîrre* pourrait se traduire par « monceau de pierres ». L'étudiante paraît satisfaite. Au suivant !

Le temps passe. Survient un curieux qui s'intéresse à l'histoire du village dont il est

originaires. Il adore « chneuquer » dans les archives. Patiemment, il a suivi la trace de ses ancêtres dans les registres de baptêmes et de décès. Il aime à rêver dans cette campagne où ceux qui l'ont précédé ont, selon l'écriture, gagné leur pain à la sueur de leur front. Il s'arrête *Sous les Côtaies Monche Pîrre* et l'idée lui vient d'apporter, à son tour, une pierre à l'édifice : l'explication des lieux-dits de Damphreux. Il écarte d'emblée le monceau de pierres pour ne s'intéresser qu'à Messire Pierre, cité en 1848. Qui donc est ce personnage ?

Première hypothèse : il pourrait s'agir d'un ancien curé. Ce champ constituait peut-être sa dot, c'est-à-dire qu'il en retirait chaque année une rente en nature ou en argent. Ce revenu ou bénéfice, versé par les paroissiens qui cultivaient cette terre, était affecté à l'entretien du curé et du presbytère. Mais la supposition ne résiste pas à l'examen : ce n'est pas l'usage d'attacher le nom d'un curé à un champ qui appartient à la fabrique ou, si l'on veut, à la paroisse. Nous sommes sur une fausse piste. Ce Messire Pierre est sans conteste un abbé de Bellelay.

Les actes de ventes et de donations conservés aux Archives de l'ancien Evêché de Bâle et qui concernent Damphreux attestent des formes suivantes : *monsi Pierre, monsi Pirre, moussi Pirre, monsy Pierre*. Aucun doute n'est possible : la traduction coule de source. C'est « monsire Pierre », « monseigneur Pierre » ou « monsieur Pierre », ce qui revient au même. Passons sur les dates

des différentes chartes pour ne retenir qu'un nom parmi les trois abbés de Bellelay qui se prénomèrent Pierre. Selon toute vraisemblance, il s'agit de Pierre de Varres, 7^e abbé de Bellelay (1289-1292), qui avait acheté des terres à Damphreux, village proche de la paroisse de Montignez, administrée par les Prémontrés de Bellelay, proche aussi du prieuré de Grangourt qui appartenait à l'Abbaye de Bellelay.

Pour la petite histoire, disons que ces champs de Damphreux furent l'objet de longs et ruineux procès entre les Prémontrés de Bellelay et les chanoines de Moutier-Grandval. Mais, selon M^{gr} Vautrety, « après plusieurs incidents où, de part et d'autre, on se défendit avec acharnement, on remit enfin l'affaire à l'arbitrage de cinq députés choisis par les deux parties. Le jugement rendu le 8 juillet 1337 reconnut le droit bien fondé de Bellelay, et assura aux religieux la possession libre et paisible des colonges achetées par l'abbé Pierre » (Notices I, 362).

L'abbé Pierre a laissé sa trace dans le finage de Damphreux, mais il ne pensait sans doute pas que les terres qu'il avait acquises constitueraient une pierre d'achoppement. D'abord pour ses successeurs qui durent ester en justice pour faire valoir leurs droits. (Le vœu de pauvreté ne dispense pas de saints hommes d'Eglise de tout détachement des biens de ce monde). Ensuite pour une amoureuse de toponymie à la recherche du sens réel d'un lieu-dit. Un patoisant l'a égarée. En toute bonne foi. Ne lui jetons pas la pierre.

De la djou à Jura

La première mention du nom *Jura* est bien connue. On la trouve dans les *Commentaires sur la Guerre des Gaules*, de Jules César, écrits de l'an 52 à 50 avant Jésus-Christ. Les latinistes qui ont peiné sur le *De bello Gallico* se souviendront peut-être du passage où il est question du *monte Jura altissimo*. C'est la désignation du massif montagneux séparant les Helvètes des Séquanes et atteignant, au nord, le pays des Rauraques.

Un mot de la même famille que *Jura* est *djou*. Il nous fait penser aux noms de lieux en *joux*. Ceux-ci apparaissent sous des formes variables; elles sont regroupées sous l'article *dzaö* dans le *Glossaire des patois de la Suisse romande* (V, 1049a).

Avec Wulf Müller, commençons par examiner le mot d'origine préromane *juris* «forêt de montagne» ou «hauteur boisée», terme gaulois repris par le latin.

C'est dans le canton de Vaud qu'apparaissent les premières attestations du type *Joriam* et *Jour*, dans les actes notariés, alors que les patois conservent notamment *dzo*, *dzou*, *dzoer*. Les Valaisans connaissent les *Mayens de la Djou(r)* à Savièse et les Neuchâtelois *Les Joux Dessus* près de La Chaux-de-Fonds. Quant au lac de *Joux*, il figure sur toutes les cartes géographiques de la Suisse.

Dans les cadastres des communes jurassiennes, au sud comme au nord, les toponymes en *joux* ou en *jeures* sont très nombreux. Un des premiers noms qui vient à

l'esprit est *Lajoux* dont l'orthographe ancienne était *La Joux*. Paul Bacon, qui fut maître secondaire à Saignelégier, a intitulé son livre sur les Franches-Montagnes: *Le pays des Hautes Joux*.

Aux Archives de l'ancien Evêché de Bâle, la plus ancienne mention de *joux* apparaît sous la forme *jus* dans le Rôle des colonges de Courchapoix, le 24 juin 1485 (Trouillat, V, 325).

Le canton du Jura, le département français du Jura tirent leur nom de *juris* «forêt de montagne». Il en est de même des plissements géologiques qui s'étendent de Genève à Bâle, et même au-delà de ces deux villes.

Le *Jorat*, région de collines du canton de Vaud – on parle aussi du *Jorat fribourgeois* – et le *joran* (*dzoran*, en patois), vent frais du nord-ouest qui souffle notamment sur les rives du Léman, ont la même origine que le *Jura*: *juris*. De ce nom découlent un nombre impressionnant de termes patois signifiant «forêt de montagne composée d'essences résineuses», mais aussi «forêt communale», «groupe d'arbres très serrés», «massif montagneux», «pâturage de montagne boisé».

Voir aussi les articles intitulés *Jura* et *Jura bernois*, *Jurassien* et *jurassique*, dans le tome 3 du *Parler jurassien*, pp. 13-20.

Fins et finages

Parmi les lieux-dits de nos régions, la *Fin* est sans doute celui qui apparaît le plus fréquemment. Le *Glossaire des patois de la Suisse romande* en a recensé plus de mille. Citons-en quelques-uns : *Dos l'Age (sous la haie) à la Fin Dessus* (Lajoux) ; la *Vie (la route) d'entre les Fins* (Epiquerez) ; les *Champs Montants à la Fin Dessous* (Charmoille) ; le *Champ au Milieu de la Fin* (Boécourt) ; le *Cras de la Neuve Fin* (Lajoux) ; la *Haute Fin* et la *Grand Fin* (Porrentruy) ; la *Fin du Milieu* (Pleujouse) ; *Entre Deux Fins* (Tramelan) ; *Enson (en haut de) la Fin* (Soulce).

La commune d'Eschert – dont le nom provient d'*essert* « terrain défriché » – a trois fins : la *Fin Dessus*, la *Fin des Contours* et la *Fin de Dos*. Ce qui nous amène à la définition de la *fin* : « chacune des parties du domaine cultivable d'une commune soumise à l'assolement triennal » (GPSR, VII, 465a). C'est le synonyme de *pie* ou de *sole*.

Dans l'ancienne économie rurale, la *fin*, la *pie* ou la *sole* était une portion du territoire de la commune où les cultures variaient de trois ans en trois ans. Pour qui ne s'en souviendrait pas, la première année les champs étaient ensemencés en froment, la deuxième année en orge et la troisième année la terre était laissée en repos ou en jachère. Généralement, le bétail était mis au bénéfice du libre parcours ou de la vaine

pâturage sur les champs en jachère. On pensait que l'assolement triennal ou la rotation des cultures conservait la fertilité du sol.

Par extension de sens, la *fin* a représenté une « vaste portion du territoire agricole d'une commune, constituant une entité géographique, généralement scindée en plusieurs propriétés » (GPSR, VII, 465a). Anciennement, la *fin* était le territoire labouré d'une commune ou le territoire sur lequel le seigneur avait un droit de juridiction.

Le *finage* a la même signification : c'est l'ensemble des terres cultivées d'une commune. On trouve ce mot comme nom commun ou nom de lieu. Dans le français régional de Saignelégier, on a relevé que « le déjeuner se portait au finage où les gens travaillaient déjà à 6 heures du matin » (GPSR, VII, 474b).

Parmi les lieux-dits jurassiens, on peut citer le *Finage Dessus* (Epiquerez), le *Finage Dessous* et le *Finage du Milieu* (Glovelier) ; Le *Petit Finage* et le *Grand Finage* (Soubey) ; le *Finage Rière l'Eglise* (Corgémont) ; le *Haut du Finage* (Montfaucon).

Fin et *finage* sont issus du latin *finis* « limite d'un champ, d'un territoire ». On rapprochera ces mots de *confins* qui signifient « parties d'un territoire situées à son extrémité, à sa frontière ».

Chavon

Chavon est un lieu-dit que l'on rencontre dans toute la Suisse romande et en France voisine. On connaît le village de *Courchavon*, près de Porrentruy. On connaît peut-être un peu moins deux quartiers du village de Boncourt : le *Chavon-Dessus* et le *Chavon-Dessous*.

Le *chavon* est le bout non labouré d'un champ. Par extension de sens, il désigne « l'extrémité d'un territoire, généralement communal » (Maurice Bossard). L'étymologie de *chavon* nous fait remonter à *chef*, lui-même issu du latin *caput, capitis* « tête, extrémité ». Les traités de phonétique historique expliquent le passage du -p- de *caput* au -f- de *chef*. Ils nous apprennent aussi comment le -f- de *chef* a passé au -v- de *chavon* ; songeons, par exemple, à notre prononciation de *neuf ans* (nœvan) ou *neuf heures* (nœveur).

Le mot *chef*, dans le sens de « tête » n'est plus guère utilisé que dans *couvre-chef* « ce qui couvre la tête », autrement dit le « chapeau ». Certains auteurs utilisent encore *opiner du chef* « donner son opinion en faisant un signe de la tête » ou *branler du chef* « remuer la tête d'avant en arrière ou d'un côté à l'autre ».

Le *chef*, c'est évidemment « celui qui est à la tête de ».

Le dérivé le plus connu de *chef* est *achever*. On ne perçoit plus le sens de l'ancien français à *chef* ou à *chief* « au bout, à l'extrémité ». Les composés coulent de source : *acheveur, achèvement, parachever, inachevé*. Les juristes parlent souvent de *chef d'accusation* pour désigner le point principal, celui qui vient en tête. La locution *de son propre chef* « sous son autorité ou sa responsabilité personnelle » fait allusion à l'activité mentale provenant du chef, c'est-à-dire de la tête, mais son origine ne saute pas aux yeux. Tel n'est pas le cas de *chef-lieu*, littéralement le « lieu qui est à la tête d'une circonscription administrative ».

Le mot composé le plus courant est assurément *chef-d'œuvre*, anciennement « œuvre capitale et difficile qu'un artisan devait faire pour recevoir la maîtrise dans sa corporation ». Aujourd'hui, le terme s'emploie au sens figuré pour désigner une œuvre parfaite en son genre. Mais, comme disait Adrien Decourcelle, « un chef-d'œuvre est un enfant qu'on ne baptise qu'après la mort de son père ».

La Queue-au-Loup

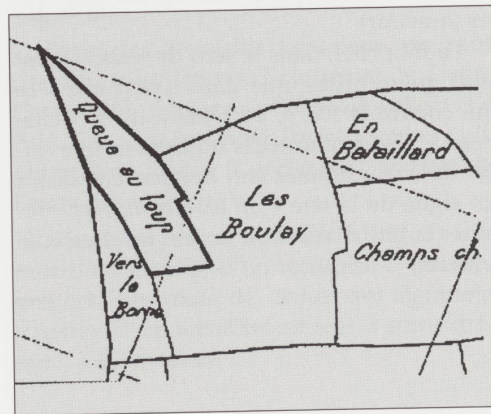
Si l'ouverture de la Transjurane entre Delémont et Porrentruy a eu lieu à la Saint-Martin 1998 – avec seulement deux ans de retard sur le programme initial – la liaison Porrentruy-Boncourt ne sera opérationnelle qu'au début du siècle prochain. Un tronçon reliera la plate-forme douanière et commerciale de *La Queue-au-Loup* à la voie rapide conduisant à Sévenans. Ainsi, la Transjurane sera raccordée au réseau autoroutier français : le rêve deviendra réalité.

L'aménagement de la nouvelle douane de Boncourt ne pourra se faire qu'au moyen d'un échange de territoire entre la Suisse et la France, à *La Queue-au-Loup* précisément.

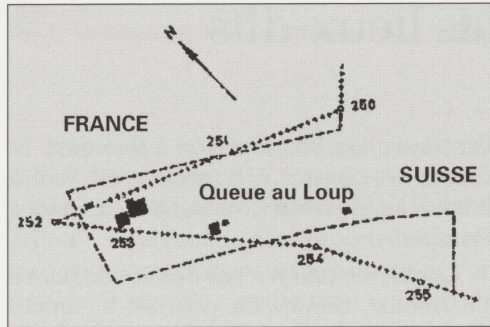
Pourquoi cette appellation ? En toponymie, l'étude des noms de lieux, une *queue* désigne une pointe de terrain qui s'avance dans un territoire. Ici, c'est une pointe rectangulaire (autrefois triangulaire) qui s'avance dans le territoire français, entre les communes de Lebetain et de Delle. Voilà pour la *queue*. Pourquoi *au loup* ? Parce que c'était un animal assez commun, que l'on redoutait autrefois dans les campagnes. Les journaux du siècle passé relatent de fréquentes battues aux loups, en Ajoie notamment. Au demeurant, « pour caractériser davantage un lieu-dit déterminé, on accompagnait le vocable queue du nom d'un animal très commun : le loup, le renard, par exemple. » C'est ce qu'écrivait Marc Georgel dans ses recherches sur les lieux-dits des Vosges

où il a découvert, à Rupt, *La Queue le Loup* (Saint-Dié, 1966, page 46).

La signification du lieu-dit étant éclaircie, tentons d'en déceler son origine. Elle doit être fort ancienne. La première mention de *La Queue-au-Loup* que j'ai trouvée figure dans la *Délimitation entre la province d'Alsace et la Principauté de Son Altesse le Prince-Evêque de Bâle*, du 8 septembre 1745 (Archives de l'ancien Evêché de Bâle, 35 J 45) : « Une 72^e (borne) plantée au bout de la queue au loup dans un angle aigu saillant sur Lebetain et pour la forme il a été planté deux bornes, taillées et armoriées dont l'une répond à la précédente, l'autre porte son aspect à la suivante en déclinant du midy à l'orient de cinquante-deux degrés et demi sur la longueur de vingt-quatre perches. »



Extrait du plan cadastral de Boncourt (1848). Archives de la République et Canton du Jura.



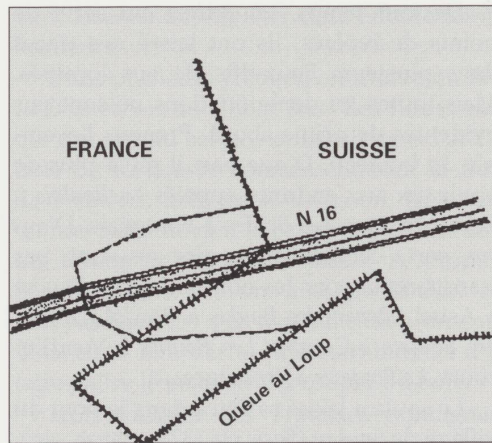
Modification du tracé de la frontière franco-suisse à Boncourt (1957). *Les Intérêts du Jura*, 1958.

Cet « angle aigu saillant » n'a pas été modifié par la « Rectification des limites dans plusieurs parties de la frontière de l'Evêché-Principauté vers les frontières de l'Alsace et de Franche-Comté » lors de la *Convention entre le roi très chrétien (Louis XVI) et le Prince-Evêque de Bâle (Frédéric de Wangen)* signée à Versailles le 20 juin 1780.

« A Boncourt, les droits s'enchevêtraient. Le roi dominait sept sujets, c'est-à-dire sept ménages ou chefs de famille. Sa souveraineté s'étendait non seulement sur leur personne, mais aussi, et entièrement, sur leurs maisons, leurs champs, leurs prés, vergers, etc. De son côté l'évêque de Bâle était le prince de cinquante-trois sujets et possédait autorité entière – à l'exemple du roi – sur leur personne et leurs biens. Indépendamment de ceci, sur le reste du territoire de Boncourt, c'est-à-dire sur le communal (biens en commun) et les grands chemins, la souveraineté était mixte. Ce qui explique la grande surfa-

ce de territoire cédé au Prince-Evêque alors qu'il en était déjà co-souverain. » (Pierre Rebetez, *Les relations entre l'Evêché de Bâle avec la France au XVIII^e siècle*, Saint-Maurice, 1943, page 368).

Une modification de la frontière a eu lieu le 10 septembre 1957, « le Conseil fédéral et le président de la République française étant animés du désir d'aménager la frontière des deux Etats ». De triangulaire qu'elle était, la parcelle de *La Queue-au-Loup* est devenue rectangulaire. Désormais, les contrebandiers éventuels devaient franchir la frontière, alors qu'ils auraient pu auparavant rester sur sol français et tendre la main en direction de la fenêtre de la maison d'habitation pour s'approvisionner en marchandises suisses. Mais, bien évidemment, tout ceci n'est que pure hypothèse.



Projet d'échange de terrains entre la France et la Suisse (XXI^e siècle). D'après H. Brunner, 1992.

Les arbres et les lieux-dits

Une promenade à Paplemont, près de Courtemautruy, m'a fait prendre conscience de l'importance des arbres dans la dénomination de nos lieux-dits. Le bouquet de peupliers qui surplombent la roue de l'ancien moulin incite à penser au nom allemand du peuplier : *Pappel*. J'en ai déduit que l'appellation de Paplemont signifie « mont des peupliers ». En ancien français, peuplier se dit *pople*. André Rais, ancien archiviste, a retrouvé la première attestation de Paplemont : « *Popelmont* en 1332 ; de *paple*, autre forme (sous l'influence de l'allemand *Pappel*) de peuple ou peuplier ». Le raisonnement est donc exact.

De tout temps, les arbres ont servi de points de repères. Ils ont laissé des traces dans plusieurs lieux-dits de nos localités. Mais toutes les dénominations ne sont pas évidentes de prime abord. Prenons l'exemple du bouleau. D'une part il n'y a plus de bouleaux aux endroits appelés *La Bouloie* à Porrentruy ou *Les Boules* à Fontenais. D'autre part, certains lieux-dits ne sont pas transparents pour les non-initiés : *Le Boulier* à Asuel, *Devant les Boulas* à Bonfol, *Le Bois des Boulets* à Cœuve, *Les Boulies* à Vendlin-court, *Es Boulaies* à Bressaucourt.

Le saule a laissé sa trace dans le nom du village de Saulcy (*Sasis* en 1327 ; patois *sâci*).

On trouve *Les Prés des Saces* à Boécourt, *Le Champ des Sausses* à Damvant, *En Sacé* à Bonfol, *Es Sassates* à Cornol, *Derrière Saucy* à Develier.

Le charme (qui n'a pas donné son nom à Charmoille, comme on pourrait le supposer) est facile à déceler : *Dô l'Hâ di Tchairme* à Beurnevésin, *Les Champs Charmas* (et non Charmants) à Boncourt, *En Tchairme* à Buix, *En Tchairmois*, *Es Tchairmé* à Fahy.

Le pin gras est assez rare : il apparaît sous la forme *Tyïes* à Buix et *Tayés* à Courtelary. En patois, Vatré donne *tayie* et *toiyyie*.

Le noyer est exceptionnel dans nos lieux-dits. Selon André Rais, on le trouve sous la forme de *Pré Naise* à Asuel ; du patois *nayie*. Le noisetier fait penser à l'ancien français *coudre* qui a donné *coudrier*. On trouve *Sur le Cœudret* à Cornol, *Les Cœudrets* à Damvant, *Les Tieudres* à Damphreux, *En lai Tieudre* à Fahy et Fontenais.

L'ancien nom de l'aune est *verne* : *La Verne* à Court, *Es Vernes* à Bonfol, *Les Vernes* à Mervelier, *En lai Vérne* à Rossemaison. André Rais rattachait à verne *Les Vienes* à Réclère et *Les Prés Voirnais* à Saulcy. Mais ces deux déductions n'emportent pas la conviction. Il semble que la phonétique historique n'y trouve pas son compte.

Le Bois

Pourquoi cette majuscule à un nom commun ? Parce qu'ici *bois* n'est pas pris dans son sens habituel – matière ligneuse des arbres – mais comme nom propre désignant un lieu géographique, un toponyme si l'on préfère. Il signifie « petite forêt ». Le terme se retrouve dans de très nombreuses localités (pour ne rien dire des noms de famille *Dubois*, *DuBois* et *du Bois*).

Le mot *bois* est d'origine germanique. Issu du francique *bosc*, il a donné *bosco* en italien et *Busch* en allemand. En français, on trouve notamment les dérivés *bosquet*, *bouquet*, *bocage*, *buisson* et même *bûcheron*, sous l'influence de *bûche*. Le *bois* désigna d'abord un lieu couvert d'arbres, moins important qu'une forêt.

Si l'on devait dresser une carte topographique de tous les lieux-dits du Jura qui contiennent le mot *Bois*, on arriverait à une liste impressionnante. Amusons-nous à survoler quelques-uns de nos villages. Et commençons par le célèbre *Noir Bois* de Alle que les fouilles archéologiques ont mis en vedette. Les découvertes spectaculaires de *Sous le Noir Bois* permettent de penser que nos lointains ancêtres occupaient le site bien avant l'époque celtique. Mais laissons aux spécialistes le soin de dater leurs trouvailles.

A Alle, on trouve encore le *Gros Bois* ; à Beurnevésin le *Bois Brûlé* (souvenir d'un incendie, évidemment) et les *Grands Bois*. A Boncourt, outre les *Grands Bois*, six autres appellations concernent le mot : *Le Bois de la*

Côte, le *Bois des Angles*, le *Bois du Mont Michel*, le *Rond Bois* (dû bien sûr à la forme de la forêt), le *Neu Bois* (le Bois neuf, c'est-à-dire nouvellement planté à l'époque – on remarquera que l'adjectif précède toujours le nom en patois) et l'énigmatique *Bois de Cinq Sols* (ou de cinq sous).

Le *Bois* sert souvent de référence pour la situation des champs et des prés : *Devant le Bois* à Bure et Châtillon ; *Derrière le Bois* à Cœuve ; *Sous le Bois* à Court et Movelier ; *Sous Jeune Bois* à Damvant ; *Sur le Bois* à Court et Movelier ; *Entre les Deux Bois* à Damphreux. Ce ne sont là que quelques exemples de localités, chaque lecteur pouvant aisément compléter cette énumération lacunaire.

Dans plusieurs villages, on trouve un *Petit Bois* et/ou un *Grand Bois*. Les Jurassiens qui ont fait du service militaire dans l'artillerie de forteresse connaissent bien le fort de *Plainbois*, près de Bourrignon. Ici, *plain* (et non *plaim* devant le b) signifie « situé sur un terrain relativement plat ». A propos d'orthographe, pensons aussi au *Banbois* (et non pas *Bambois*) à Delémont, c'est-à-dire au Bois mis à ban parce qu'il était interdit d'y faire paître le bétail et d'y couper du bois.

Trois villages des Franches-Montagnes portent un nom issu de bois. Outre *Les Bois*, il y a *Le Boéchet* et *La Bosse*. Lorsque nous étions enfants, nous riions stupidement en prétendant que le hameau de *La Bosse*, près du Bémont, était mal nommé parce qu'il

était situé dans un trou. Dans notre ignorance juvénile, nous pensions à tort à une des significations de bosse : « monticule, élévation bombée ou saillie arrondie sur une sur-

face plane ». Or La Bosse a la même origine que le français *bois*.

Comme quoi on ne devrait pas plaisanter avec la toponymie.

Des petits fous au Bois d'Été

Si l'on consulte le plan cadastral de Courtedoux, on est surpris de tomber sur la dénomination *Le Bois-d'Été*. On retrouve une appellation à peu près semblable à Chevenez : *La Combe d'Été*. Que vient faire l'été là-dedans ? Mystère !

Cependant, le curieux qui s'intéresse aux lieux-dits ne saurait rester sur sa faim. Il consulte la carte nationale et lit *Le Bô d'Estai*. Tiens, tiens ! Quelle est donc la prononciation correcte ? Les anciens du village – les vieux, quoi – vous diront *été* ou *aité*. Examinons les sources patoises. Simon Vatré donne *hété* « hêtre » et *hêtlat* « petit hêtre ». François Fridelance : *in gros l'été* « un gros hêtre ». Jules Surdez : *lèz été* « les hêtres ». Ce dernier exemple est enrobé dans une phrase que l'on peut traduire ainsi : « Si l'on coupe les hêtres quinze jours avant la Pentecôte, le bois dure plus longtemps que lorsqu'on les fout bas en hiver » (GPSR, VI, 803b). Aucun doute : le *bois d'été* est bien une forêt de hêtres. On retrouve d'ailleurs le mot, avec des variantes évidemment, dans les patois francs-comtois. Il faut rechercher l'origine de *été* – que l'on me pardonne cette trans-

cription approximative – dans le francique *hestr* qui a donné « hêtre » en français.

Dans le Jura, le mot fait concurrence à *foyard* (rarement *fayard*) et à *perche* (littéralement *perche*). Un quartier de Porrentruy est dénommé *La Perche*. C'était, à l'origine, un lieu planté de petits hêtres (voir *Les rues de Porrentruy*, page 44). Mais ne nous égarons pas en ville et poursuivons notre promenade à la campagne en direction de *Fahy*, village qui tire son nom de « hêtre ». D'ailleurs, si l'on se rend de Chevenez à Fahy par un chemin vicinal, on tombe sur une ferme située au lieu-dit *Champ du Fol*, c'est-à-dire « champ du fou » ou « champ du hêtre ».

La signification de Bonfol, autre village d'Ajoie, est probablement « bon hêtre », si l'on se réfère aux premières attestations de la localité. Nous avons donc une troisième souche de mots pour désigner le hêtre.

Les variantes patoises du latin *fagu* « hêtre » sont innombrables. Il semble que *foyard* soit la plus usuelle (voir *Le parler jurassien*, tome 1, page 73). Mon père disait aussi « du bois dur », appellation que l'on retrouve à Corcelles, dans le canton de Neuchâtel

(Tableaux phonétiques des patois suisses romands, N° 268).

Maurice Bossard, qui a étudié les lieux-dits de Suisse romande, a relevé plusieurs formes, notamment : *Fou, Fau, Feu, Fayat, Fahey, Fayette, Fayaux, Fayel, Fey, Fay, Faye, Fays, Fah*. Toutes se rapportent au hêtre ou foyard qui est, comme l'on sait, le principal feuillu de nos forêts.

En ancien français, le hêtre se disait *fol* ou *fou*. La langue actuelle en a gardé la trace dans *fouet*. Le mot a d'abord signifié « petit hêtre », puis « petite baguette de hêtre ». Mais qui de nous fait le rapprochement entre *fouet* et *petit fou* ?

Vous aviez peut-être cru à une histoire de fous en lisant le titre de ce billet. Vous aviez raison.

Les jeunes fies et les pesses

Celui qui s'intéresse à la toponymie, ne manque pas de lire les annonces concernant les ventes immobilières. Elles contiennent toutes des mentions de lieux-dits, dont plusieurs sont incompris. Sauf peut-être de certains patoisants.

J'ai relevé récemment trois appellations : *les Pesses, la Fiatte, la Fuatte*. Elles concernent un seul et même nom : l'épicéa ou sapin rouge. Evitons d'abord toute confusion entre un sapin blanc (ou tout simplement un sapin) dont les aiguilles sont plates et disposées en forme de peigne de chaque côté de la tige, avec un sapin rouge (plus connu sous le nom d'épicéa) dont les aiguilles piquantes sont disposées en forme de brosse tout autour de la tige. La confusion est fréquente. Dans un document du 2 mars 1382, Joseph Trouillat relève le mot *fiette* qu'il traduit fort justement par « épicéa, nommé dans le patois du pays *fuatte* », mais il ajoute à tort « sapin blanc » (IV, 413).

Décrivant au début du siècle les « Mœurs et coutumes des Franches-Montagnes », Joseph Beuret-Frantz notait : « Pour le bûcheron, les arbres les mieux connus étaient les sapins (les *saipins*). Ce nom était donné à tous les sapins. Plus tard, il fut cependant fait des distinctions. Le *picéa*, c'était l'épicéa ; le *saipin*, c'était le sapin blanc ; le *pin-graie*, le pin. Un petit sapin maigrelet était une *fuatte*. Le cône ou la pomme de sapin s'appelait la *pive*. La cime de l'arbre était dénommée *boquatte* et les branches étaient appelées *lai dépouilles*, enfin la résine la *poix*. » (*Actes de la Société jurassienne d'Emulation*, 1920, p. 114).

Pour William Pierrehumbert, une *fuatte*, *fuette* ou *fiette* était un « jeune sapin », une « jeune fie », car dans le patois neuchâtelois *fie* est le nom du sapin rouge, appelé également épicéa ou *pesse* (p. 248-249).

Ces détails nous mènent tout droit au latin *picea* « sapin, arbre résineux en général ».

« Par une évolution phonétique régulière, *picea* a abouti à *pesse*. Ce n'est qu'au XVIII^e siècle que l'on a ajouté un – é – à *picea* pour désigner le sapin rouge » (Marcel Bossard). Les *pesses* de nos lieux-dits conservent donc mieux la forme originelle latine que nos épiceâs.

Si l'on a la curiosité de remonter plus haut dans le temps, on découvre que le latin *picea* est un dérivé de *pix*, *picem* « poix ». Et si l'on emprunte le chemin inverse, on découvre que la poix a donné la *poisse*. Probablement parce que la malchance colle à la peau de ceux qu'elle englue.

Arbres fruitiers et lieux-dits

Si les noms des essences forestières jouent un rôle important dans la toponymie, les noms des arbres fruitiers, des petits fruits et des baies sauvages apparaissent plus rarement dans les cadastres de nos localités. *Les Pommerats* semble le seul nom de lieu du Jura qui se rapporte aux pommiers. Probablement parce que c'est un des rares villages des Franches-Montagnes où les arbres fruitiers sont nombreux à cause de son microclimat.

Selon Bernard Vauthier, auteur d'une étude approfondie sur « Le verger romand » (Bôle, 1995), *Malleray* tirerait son nom du latin *malus* « pommier ». Cette hypothèse n'est pas convaincante si l'on examine les différentes attestations de la localité entre 1179 et 1655. Certes, on trouve *Melleray* et *Mellieret* dans le canton de Vaud où ce nom signifie « pommeraie », et le mot peut se présenter sous des orthographes diverses. Toutefois, les anciennes formes de *Malleray*, livrées par les documents d'archives, paraissent trop

éloignées de la forme actuelle pour que l'on puisse rattacher le toponyme au pommier.

L'arbre fruitier le plus souvent décelable dans les lieux-dits est le poirier. Il sert souvent de borne en rase campagne. Bernard Vauthier a raison de mettre en garde les amateurs de toponymie qui risquent de confondre *perrier*, qui signifie « poirier », avec *perrier* qui se rapporte à un terrain pierreux ou rocailleux. Le poirier sauvage apparaît souvent sous la forme *blessonnier*. Les poires sauvages sont des *blessons* dans les patois romands et des *biassons* dans les patois jurassiens. Lors de mon examen superficiel des plans cadastraux du Jura, je n'ai pas trouvé de lieux-dits se rapportant au *beûtschins*, ces pommes sauvages, aux *poirattes* ou *cenelles*, ces baies de l'aubépine, ni aux *p'nelles* ou *prunelles*. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'en existe pas.

Seul un relevé systématique et informatisé des lieux-dits du Jura historique permettrait de déceler les noms des arbres fruitiers

et des arbustes qui ont joué un rôle en toponymie. C'est un travail immense – si on veut l'exploiter scientifiquement – qui dépasse évidemment les possibilités d'un seul chercheur. Mais il ne faudrait pas trop tarder à s'y atteler, car les remaniements parcellaires risquent de faire disparaître à jamais certains lieux-dits de la mémoire collective. On ne les retrouvera plus que sur les anciens plans cadastraux.

Ceux qui seraient tentés par un tel recensement liront avec profit la remarquable étude sur « Les noms de lieux de Montseve-

lier », parue dans les *Actes* de la Société jurasienne d'Emulation de 1996 (pp. 95-110). Son auteur, Nicolas Barré, dont les compétences en philologie et en histoire transparaissent dans le texte, indique la méthode à suivre. Il souligne l'importance des documents historiques, le rôle des témoignages oraux, la configuration des lieux, tout en signalant les difficultés d'interprétation des lieux-dits. La toponymie est une science exigeante ; elle ne devrait cependant pas décourager les étudiants en lettres à la recherche des thèmes originaux.

Le Voyebœuf

La construction de la Transjurane a remis en valeur certains lieux-dits liés à son exploitation. L'ouverture au trafic routier du pont du Voyebœuf, entre Alle et Porrentruy, m'a fourni l'occasion de (ré)examiner cette curieuse appellation. Et, du même coup, de rendre hommage à la mémoire de Gustave Amweg.

De temps en temps, cet ancien professeur initiait ses élèves à la toponymie. Cette science, balbutiante à l'époque, fascinait nos jeunes cervelles. J'entends encore Gustave Amweg nous expliquer l'origine de *Voyebœuf* (que l'on orthographie aussi *Voyebeuf* et que l'on prononce *voille-beu*). « Écoutez bien, nous disait-il, ce que vous entendez dans *Voyebœuf* : *Voye*, c'est la voie, et *bœuf*,

que l'on devrait écrire au pluriel, ce sont les *bœufs*. Le *Voyebœuf* était jadis la voie, le chemin emprunté par les bœufs pour se rendre au pâturage. » Quoi de plus convaincant que cette démonstration ? Il ne nous serait jamais venu à l'idée de nous demander si l'on élevait beaucoup de bœufs à Porrentruy au XIII^e siècle.

Lorsqu'en 1955/56, André Rais fut chargé par la commune et la bourgeoisie de Porrentruy d'examiner les lieux-dits, il proposa la forme *Voyebeuf* et l'explication suivante : « lieu où coule le bief ». Prenant le contrepied de Gustave Amweg, il affirmait justement : « Méfiez-vous de ce que vous entendez dans la prononciation d'un nom de lieu, sinon vous serez victimes de ce que les

spécialistes nomment l'attraction paronymique. » Autrement dit : ne vous fiez pas à la ressemblance apparente des noms qui se prononcent de la même façon et qui ont des sens différents.

Selon l'ancien archiviste, *Voye* provient d'un verbe archaïque *voyer* qui signifie « couler ». Quant à *beuf*, c'est une forme de *bief* ou de *beu* « petit ruisseau, canal d'irrigation d'une prairie ou qui amène l'eau à la roue d'un moulin, d'une scierie. »

Le *Voyebœuf* est l'un des cinq ou six lieux-dits de Porrentruy (sur les neuf cités dans une charte du XIII^e siècle) qui ont subsisté jusqu'à nos jours. Dans une donation du 29 juillet 1290, on trouve le *Voyebœuf*, la *Rochette*, la *Condemène*, *En Basse-Vie*, le *Pâquis* et un nom qui ressemble à la *Beuchire* (Trouillat, II, p. 488). La première mention du *Voyebœuf* apparaît sous la forme *Vayle-buf*. La typographie ne permet pas de restituer l'orthographe du document – un parchemin remarquablement conservé – car le -u- est surmonté d'un -o-.

Se basant sur les diverses formes de *vayle*, relevées dans des actes ultérieurs, André Rais écrit que *voye* est issu d'un ancien verbe *voyer* (voi-ié) qui signifie « couler ». L'ennui, c'est que ladite acception de ce verbe est introuvable dans les dictionnaires les plus complets d'ancien français et de patois. Certes, il y a bien *voyer* ou *voier* dans le sens de « cheminer ». Mais peut-on conclure que le *Voyebœuf* ou *Voyebeuf* est le « (lieu où) chemine le bief » et, par extension, le lieu où « coule » le bief ? Je me garderais d'aller jusque-là. L'explication d'André Rais est séduisante ; toutefois elle me paraît douteuse.

En revanche, il a certainement raison de voir dans *beuf* une forme de *bief*. Le -f- de *beuf* explique celui de *bief*, d'autant plus que ce -f- ne se prononce pas ici, comme dans le mot *bœufs*.

En consultant les plans cadastraux, on constate que la source du *Voyebœuf* n'a pas de nom spécifique ; c'est « le canal », c'est-à-dire le bief. Dans son étude sur les *Sources, puits et fontaines de Porrentruy et d'Ajoie*, le doyen Membrez notait, en 1942, que « la belle source du *Voyebœuf*, dite le Bief » fut captée en 1455.

Voyebœuf est donc composé de *bief*, *bié*, *bieuf* ou *beu* et d'un premier élément dont la signification est incertaine. L'hypothèse de Gustave Amweg « voie aux bœufs » semble devoir être écartée, même si le plan cadastral de 1849 indique *Voiebœuf*.

Notons enfin que le *bief* « canal qui amène l'eau, ou ruisseau » a donné deux noms de famille : *Dubey* (fribourgeois) et *Dubied* (neuchâtelois). Le *Glossaire des patois de la Suisse romande* a inventorié de nombreux lieux-dits se rapportant au bief : *Le Bief d'Etoz* sur le Doubs, *l'biè d'va* (du val), un affluent de la Lucelle, à Pleigne, *lo bé l'la savour* (de la scierie) à Court, *le Bie des Rochattes* à Asuel. On pourrait y ajouter *Soubey* qui, d'après l'abbé Arthur Daucourt, signifie *Sous le Biez*, autrement dit « sous le ruisseau » qui se jette dans le Doubs.

On le constate, certains noms de lieux sont transparents comme l'eau claire d'une source, alors que d'autres ne livrent pas tous leurs secrets.

Les Esserts

Le lieu-dit *Les Esserts* a donné son nom à un viaduc de la Transjurane. Il a été construit entre Develier et Courfavailre.

Le premier village est mentionné en 1139 et le second en 1147, mais leur fondation est plus ancienne. Le lieu-dit *Les Esserts* remonte sans doute à l'époque du défrichement de la vallée de Delémont puisque le verbe *essarter* signifie « défricher ». Un *essert* est donc un « terrain défriché, très généralement en communauté » (Maurice Bossard). Le mot vient du latin *exsartum* « défriché, lieu défriché ». Ce toponyme est très fréquent en Suisse. A part de nombreux lieux-dits dans les plans cadastraux de plusieurs localités, on pense immédiatement à *Essertfallon*, commune d'Épiqueuz (Essert + un nom propre) et à *Eschert*, village du district de Moutier. La permutation du -s en -ch- se retrouve dans nos patois où *essar-*

ter apparaît sous des formes voisines : *écharter*, *écherter*, *essarter*, par exemple. En français, *sarcler* appartient à la même famille.

Essarter, c'est donc défricher, rendre cultivable un terrain en le déboisant complètement. Aujourd'hui, c'est débarrasser un terrain de ses broussailles, des vieilles souches qui l'encombrent (GPSR, VI, 715b). On emploie aussi ce verbe pour « nettoyer un pâturage, arracher les buissons et les épines qui l'envahissent » et, quelquefois, pour « nettoyer une forêt, la débroussailler et brûler les épines ».

Grâce à la toponymie, nos lieux-dits dévoilent des sens qui ne sont plus guère compris. Expliquer un nom de lieu, c'est le replacer dans la langue de l'époque où il est né. Pour la Suisse romande, il s'agit du bas latin, ancêtre de nos patois.

Le Pâquis

La commune de Boncourt édite un bulletin trimestriel intitulé *L'Echo du Pâquis*. Le Pâquis, c'est le nom donné au bâtiment qui abrite l'administration communale. C'est aussi le nom d'un lieu-dit assez commun en

Suisse romande. Examinons-le d'un peu plus près.

L'origine du terme est latine : *pascum*, qui signifie « pâturage ». Le pâquis est donc le pâturage et, le plus souvent, le pâturage

communal (Maurice Bossard). *Pascum* appartient à la famille de *pascere* « paître, mener le troupeau au pâturage, nourrir et engraisser les bestiaux ». De cette racine surgit *repâître* et son participe passé *repu*. Nous sommes tout près de *repas* qui, jusqu'au XV^e siècle, signifia d'abord et surtout « nourriture en général (von Wartburg). Un synonyme de *repas* est *appât*, « pâture, aliment ». Il désigne aujourd'hui le morceau comestible servant à attirer les animaux pour les prendre. Au pluriel (irrégulier), et au sens figuré, les *appas* désignent les attraits physiques, les charmes féminins.

Le *pâquier*, le *pacage*, la *pâturage* sont des synonymes de *pâturage*. Le premier terme a donné trois noms de famille de Suisse romande : *Pâquier*, *Pasquier*, et *Duspasquier*, ainsi que deux noms de communes neuchâtelaise et fribourgeoise : *Le Pâquier*. Un dérivé curieux de *pâquis* est *patelin*, altération de *pâquelin*, qui désigna d'abord un petit pâturage, un foyer domestique, avant de

prendre le sens moderne de « petit village », souvent avec une valeur dépréciative (Alain Rey).

A la même série appartiennent encore *pâtre* « celui qui fait paître le bétail » et *pasteur* « berger » puis, par extension de sens, « ministre du culte protestant » (Jacqueline Picoche). *Pastoureau* et *pastourelle* sont des diminutifs de *pasteur* ; l'adjectif *pastoral* et le nom féminin de *pastorale* se rattachent également à *pasteur*.

Arrêtons-nous ici, de crainte que le lecteur, lassé par cette énumération, ne nous envoie paître. Mais, au fait, d'où vient cette expression ? Constatons d'abord qu'*envoyer paître* quelqu'un, c'est l'*envoyer promener*. Mais, avec Sophie Chantreau, remontons au Moyen Age où *faire paître avec soi* signifiait « attirer par des promesses illusoires ». *Faire paître* prit ensuite la valeur péjorative de « envoyer avec les vaches » d'où « chasser, renvoyer ».

Les Œuches

Les Œuches est un lieu-dit très fréquent de la toponymie jurassienne. Il apparaît assez régulièrement dans les annonces de vente de terres agricoles, également sous le diminutif *Œuchattes*. Ce terme signifie « jardin potager qui n'est pas attenant à la maison ». Pierrehumbert, qui cite les variantes

euche, *ouche*, *oche*, *oiche* et *uche*, donne une signification complémentaire : « portion de terrain cultivé surtout en chanvre et en plantes potagères ». C'est parfois un synonyme de *chenevière*.

Le mot vient du gaulois *olca* « terre labourable ». Maurice Bossard, qui nous livre

cette étymologie, précise qu'une œuche était un plantage plus grand que le jardin, généralement clôturé et situé à proximité immédiate du village ; on lui réservait les bonnes terres, bien fumées. Gilbert Lovis nous dit qu'à certains endroits, les œuches étaient réparties par tirage au sort entre les bourgeois de la commune.

En consultant les *Monuments* de Trouillat, on constate que le mot apparaît très tôt dans nos archives. Un document daté du 11 septembre 1378 concerne la *ville* (villa ou domaine agricole) de *Vandelincourt* (Vendlincourt) ; il y est question de *maix* (habitations, jardins), de *vergiers* (vergers), de *prez* (prés), de *curtiz* (courtils) et d'*euches* (œuches).

Un toponyme voisin apparaît également dans nos plans cadastraux, c'est *Cœurti*, *Tcheurtchi*, *Tcheurti*, *Tieurti* ou *Tieutchi*. Il s'agit de *courtil* ou jardin potager – destiné à la culture des légumes pour le potage – situé

tout près de la maison, au contraire des œuches.

Courtil vient du bas latin *cohortile* « cour, terrain clos » qui a donné *cortile*, *curtile* « enclos comprenant maison et jardin » (Alain Rey). Le mot *courtil*, très vivant dans nos patois sous les formes que nous avons passées en revue, a été évincé de l'usage courant par *jardin*.

On décèle *courtil* dans *courtilière*, cet insecte fouisseur appelé aussi taupe-grillon et qui fait des dégâts dans les cultures potagères. Pierrehumbert signale *courtillet* et *courtillette* pour « plate-bande contiguë à la maison », mais ce mot poétique, typiquement neuchâtelois, est inusité dans le Jura.

Si l'on examine les locutions françaises, on n'en trouve qu'une seule contenant le mot *jardin* : « Il faut cultiver son jardin », autrement dit : il faut mener une vie calme sans se préoccuper d'autrui et de la marche du monde. Sagesse ou égoïsme ?

Les Peux et Les Cerneux

Il y a, aux Franches-Montagnes en particulier, des lieux-dits associés à un nom de famille. Citons les plus connus : *Le Peuchapatte* ou *Peu Chapatte*, *Le Peu Péquignot*, *Le Peu Claude* près du Boéchet, *Le Peu Girard* près des Breuleux. Il y a aussi *Le Cerneux Veusil* (*Dessus et Dessous*), *Le Cerneux Godat*, *Le Cerneux Péquignot*, *le Cerneux Crétin* près

du Noirmont. Cette énumération est loin d'être exhaustive. On la complétera aisément à l'aide des cartes topographiques au 1 : 25 000. La question que l'on se pose est : « Quelle est la signification de Peu et de Cerneux ? »

Selon Maurice Bossard, éminent spécialiste de l'étude des noms de lieux ou

toponymie, *peu* signifie « colline, petit sommet ». C'est l'équivalent du *pui* français – on connaît le *Puy-en-Velay* et *Puy-de-Dôme* par exemple –, du *pueys* fribourgeois et du *pey* valaisan. Tous ces mots sont directement empruntés au latin *podium* qui signifie colline.

Ancien professeur de français médiéval à l'Université de Lausanne, Maurice Bossard nous apprend que le verbe *payer* ou *puyer*, synonyme de « monter », a disparu assez tôt de la langue. Cependant, il est resté bien vivant dans les patois romands – à l'exception des patois jurassiens qui, on le sait, sont d'origine franc-comtoise – sous la forme *payî*. On connaît surtout la *payâ* ou montée à l'alpage, avec tout son folklore.

Pour les Cerneux, notre référence sera Jules Surdez. (Ce savant patoisant, ancien instituteur au Cerneux Godat, près des Bois, fut reçu docteur *honoris causa* de l'Université de Berne). Il leur a consacré un article dans les *Actes* de la Société jurassienne d'Emula-

tion de 1956 (p. 127-142) : « Les *cerneux*, *cerniers*, *cernils* et *cernies* désignent tous des enclos de plus ou moins grande étendue où se trouvaient à l'origine une ou plusieurs fermes. Nombre de ces îlots portent encore le nom du colon qui les clôtura, les défricha quelque peu, construisit un abri pour lui et ses animaux domestiques et creusa une citerne. »

A l'origine, un *cerneux* était une forêt défrichée. Il prit différents sens dont celui, dans le Jura, de « pâturage entouré d'une barrière ou d'un mur », *cerné* en quelque sorte. Le nom est dérivé du latin *circinare* « former un cercle ». En patois franc-montagnard, on dit « *în tchvâ â sènoe* » pour « un cheval au pâturage » (GPSR, III, 219a).

Jules Sudez a dressé une liste impressionnante des *cerneux*. Tous ces lieux-dits évoquent le travail « titanesque » accompli par les pionniers lors du défrichage de la Montagne des Bois, devenue les Franches-Montagnes.

Les Chenevières

Le chanvre est-il une drogue ? Oui, si l'on considère la résine extraite de la plante ou les sommités fleuries connues sous le nom de haschich. Leurs effets euphorisants ont été largement décrits. Quant à savoir si les « joints » produisent une accoutumance réelle ou induisent une dépendance, les avis

sont partagés. Le fait est que les plantations de chanvre en Valais ont naguère alimenté la chronique judiciaire, l'utilisation de la plante pouvant conduire à la toxicomanie.

Jusqu'à la fin du siècle passé, on cultivait le chanvre à peu près partout en Europe. Non pour la résine de certaines variétés de

la plante, mais pour sa filasse. Le chanvre textile, comme le chanvre indien, provient de la plante appelée *cannabis*. Plusieurs ports avaient leur *cannebière* – celle de Marseille a donné son nom à une avenue –, lieu où l'on confectionnait les cordages pour la marine. Chez nous, nous avions nos *chenevières*. C'étaient des champs où l'on cultivait le chanvre. Cette culture exigeait des sols très fertiles, si possible à proximité d'un ruisseau ou d'une rivière, car le rouissage (fermentation des tissus végétaux permettant de séparer les fibres) exigeait beaucoup d'eau.

Les *Actes de la Société jurassienne d'Émulation*, de 1924, contiennent un article instructif sur la culture du chanvre en Ajoie. Son auteur, Camille Courbat, note que « il y a moins d'un siècle, chaque village avait un ou deux tisserands. A cette époque, chaque famille faisait sa toile, la toile pour son usage. Les jeunes filles se faisaient une gloire de se confectionner de beaux et bons *trossés*

de ménaidge, linge qui durait une ou deux générations. Allez donc offrir des chemises de toile de ménage à vos filles ! Leur peau délicate supporte à peine une toile d'araignée. » Suit une description précise, en patois, de tout le vocabulaire se rapportant à la culture du chanvre et à son exploitation. Et l'auteur de conclure : « La disparition du chanvre en Ajoie a entraîné non seulement celle des outils, machines et produits, mais encore du vocabulaire relatif à cette plante. » (*Le tchenne en Aidjoue*, p. 113-116) Il est cependant un nom qui survit dans maints lieux-dits de nos villes et villages : ce sont *Les Chenevières*, C'est aussi la dénomination d'un hameau de la commune de Muriaux. Porrentruy a son *chemin des Chenevières*, proche de la route de Fontenais.

Le mot *chenevière* est issu du latin *canaparia*, dérivé lui-même de *cannabis*. En ancien français, on trouve *chanevière* et, en patois, les formes les plus courantes sont *tchainevière* et *tchainvîr*.

Les Communances

Entre Montfaucon et Le Bémont, dans les Franches-Montagnes, un poteau indicateur porte la dénomination *Les Communances*. Si l'on consulte la carte topographique, on distingue une ou deux fermes aux *Communances-Dessus* et une ou deux autres aux *Communances-Dessous*. Ce lieu-dit n'attire

pas spécialement l'attention parce que l'on en comprend tout de suite le sens : « terrains appartenant à une communauté ». Mais les mots les plus... communs ne sont pas les moins intéressants.

Remarquons d'abord qu'il ne se passe guère de semaines sans que les médias nous

parlent de communautés. Il y eut d'abord la Communauté européenne du charbon et de l'acier (C.E.C.A.) définie par le traité de Paris en 1952 ; elle devait limiter les risques de guerres. Puis le célèbre Marché commun ou la Communauté économique européenne (C.E.E.) définie par le traité de Rome en 1957. On connaît, bien sûr, les communautés religieuses ; on cite parfois les communautés urbaines d'outre-frontière.

Commun est un terme très ancien. Il apparaît dans le premier texte « français » en 842. Issu du latin *communis*, il signifie « qui appartient à plusieurs ». Dans nos plans cadastraux, tant suisses que français, on découvre le mot sous les formes suivantes : *Les Communances*, *la Communance*, *le Communal*, *les Communaux*, *le Commun*, sans parler des variantes relevées en Suisse par Maurice Bossard : *Communailles*, *Quemounailles*, *Coumunet* et *Coumenet*.

Autrefois, tant dans le Jura historique que dans le Pays de Neuchâtel, la *commu-*

nance était une « taxe ou taille imposée aux habitants d'une commune ou qu'ils s'imposaient entre eux » (William Pierrehumbert). On est donc tout proche de l'étymologie latine de *communis*, mot composé de *cum* « avec » et *munis* « qui accomplit sa charge ».

Presque partout le *communal* est le « pâturage d'une commune où tout bourgeois (ou *communier*, par opposition à simple habitant) avait le droit de faire paître son bétail, tandis que les « étrangers » (c'est-à-dire les non-bourgeois) payaient tant par tête ».

D'après Pierrehumbert, *le commun* était anciennement l'assemblée générale de la commune. C'était aussi le « troupeau d'une commune réunissant les animaux d'une même race ». Mais cette signification était inusitée dans le Jura. On disait plutôt *les communs* pour les « pâturages où tous les paysans pouvaient librement envoyer paître leurs vaches, leurs brebis, leurs chèvres ou leurs porcs ».

Condemine ou Condemenne

Parmi les lieux-dits communs à de nombreuses localités de Suisse romande, il en est un qui intrigue les curieux : c'est *condemine*. Le nom apparaît sous de nombreuses variantes, au singulier et au pluriel. J'ai relevé la forme *condemine*, *condemène* ou *condemaine* dans les cadastres des communes

suivantes : Alle, Bassecourt, Bure, Chevenez, Cornol, Courchapoix, Courfaivre, Courgenay, Courtételle, Damvant, Develier, Glovelier, Mervelier, Miécourt, Pleujouse et Porrentruy. La forme *condemine* apparaît dans les plans cadastraux de Cortébert, Court et Péry. Cette liste n'a pas la prétention d'être complète.

L'appellation *condemine* ou *condemne* désigne « une certaine étendue de terres labourables », très souvent les meilleures terres de la localité. Le mot est probablement dérivé du bas latin *condoma*, « ensemble de la maison » (GPSR, IV, 232b).

Selon Paul Aebischer, les médiévistes, c'est-à-dire les spécialistes du Moyen Âge, voient dans ce nom une traduction du latin vulgaire *indominicatum* « réserve seigneuriale » (*Les noms de lieux du canton de Fribourg*, p. 218). Par « réserve seigneuriale », il faut entendre un domaine appartenant au seigneur, et qu'il faisait exploiter lui-même. Pour André Rais, ancien archiviste, le seigneur en question était, chez nous, le prince-évêque. La meilleure preuve en est que l'appellation est souvent suivi du mot « évêque » : *condamina levesque*, en 1290.

Dans les chartes jurassiennes, le mot apparaît pour la première fois sous la forme *condemina* en 1152. Il s'agit d'une confirmation des possessions de l'abbaye de Lucelle par Ortlieb, prince-évêque de Bâle (Trouil-

lat, I, 321). A Porrentruy, *La Condemène* est une des plus anciennes appellations qui se soient maintenues jusqu'à nos jours. Elle apparaît dans un document du 29 juillet 1290, conservé aux Archives de l'ancien Evêché de Bâle (Trouillat, II, 488). Cette dénomination est donc antérieure à la fondation de la Confédération suisse.

Par la suite, les *condemènes* ou *condemines* désignèrent des domaines exploités en commun ou appartenant à une communauté. Ce sont généralement des terres plates, ou en légère pente, faciles à labourer et situées à proximité immédiate du village (Maurice Bossard).

On aura remarqué la parenté du terme avec *condominium*, mot anglais qui signifie « souveraineté exercée par deux ou plusieurs Etats sur un même pays », et *dominion*, autre mot anglais désignant une ancienne colonie britannique. Ces deux noms sont évidemment issus du latin. Comme nos *condemènes* ou nos *condemines*.

Banné et Bouduban

Voilà un lieu-dit et un nom de famille qui ont la même origine : le *ban*. Ce mot du français général a des emplois spécifiques à la Suisse romande.

La notion de *ban* « territoire d'une commune » apparaît régulièrement dans les publications officielles : « Immeuble, feuillet N°..., au lieu-dit..., ban de... » Mais le sens

d'« interdiction de pénétrer ou de passer » dans une propriété demeure dans nos expressions consacrées. Nos pâturages et nos forêts sont libres d'accès tant qu'une mise à ban n'est pas signalée au public par une décision du juge. Mais la *mise à ban* s'applique généralement à des parcelles situées aux abords des immeubles où il est interdit de garer son véhicule.

Une forêt de Porrentruy s'appelle le *Ban-né*. Comme le *Banbois* à Delémont, c'était autrefois une forêt mise à ban, c'est-à-dire qu'il y était interdit d'y couper du bois et d'y faire paître le bétail. Sur certaines parcelles, on voit encore l'écriteau A BAN. La signification de cette inscription est variable : interdiction de pénétrer dans la propriété, interdiction d'y laisser circuler le bétail ou d'y chasser certain gibier, d'y pêcher, d'y cueillir des fruits (GPSR, II, 219b).

A Fregiécourt, on trouve le *Champ du Ban*, aux Enfers la *Combe du Ban*. Une famille bourgeoise de Courroux porte le nom de *Bouduban*. L'ancêtre-fondateur devait habiter au bout du ban, à la limite du territoire communal.

Le *Dictionnaire historique de la langue française* nous apprend que le mot *ban* est emprunté à la langue des Francs. Il signifie « loi dont la non-observance entraîne une peine ». Première constatation : notre emploi de *ban*, spécifiquement romand, plonge ses racines au plus profond de notre langue. *Ban* se rattache au germanique *bannan*

« commander ou défendre sous menace de peine », qui lui-même appartient à la racine indo-européenne *bha* « parler ».

Alain Rey, qui nous livre ces savantes précisions, a relevé les premières attestations du mot dans le domaine gallo-roman. Depuis le VI^e siècle, elles concernent les « amendes infligées à cause d'un délit contre le pouvoir public ». A partir du VII^e siècle, *ban* désigne la convocation lancée par un suzerain aux vassaux et arrière-vassaux pour le servir à la guerre. Dans la langue actuelle, on a conservé la locution *convoquer le ban et l'arrière-ban* pour « s'adresser à tous ceux dont on peut attendre aide ou secours ». Au fil du temps, le *ban* désigna la proclamation pour ordonner ou défendre quelque chose. Qui ne connaît le *ban des vendanges* qui annonce le jour d'ouverture de la récolte du raisin ? La *levée du ban des vendanges*, signifiée officiellement par les autorités compétentes, et jadis par le crieur public, correspond à la « levée d'interdiction d'accès aux vignes » (DSR, 112a).

Pour être complet, il faudrait encore examiner les *bans de mariage* « annonce officielle d'un mariage » et les *bans* au sens de « salves d'applaudissements » ou gestes rythmés que le « major de table » ordonne après un discours ou une production. Mais ces mots de notre français régional n'ont qu'un lointain rapport avec le *ban* de nos lieux-dits et de nos noms de famille.

Dô lè Velle

A côté des noms de lieux terminés en *-villar* et en *-velier*, on rencontre, dans de nombreuses localités, la dénomination *Dô lè Velle* que l'on traduit généralement par « Sous la ville ». La traduction exacte devrait plutôt être « Sous le village ». Habituellement, l'appellation s'applique à des champs situés au-dessous du premier groupe d'habitations, voire du premier domaine agricole, la *villa*, à l'origine du village. Il s'agit surtout de parcelles bâties par la suite, de sorte que la dénomination *Dô lè Velle* a perdu son sens initial et n'est plus comprise. Il en va de même de nombreux toponymes. (Pour l'anecdote, notons qu'un instituteur des années quarante, bon patoisant mais piètre historien, expliquait le plus sérieusement du monde à ses élèves villageois à propos du toponyme *Dô lè Velle* : « Autrefois, il y avait une ville à cet endroit ». Et les écoliers naïfs le croyaient « puisque le régent l'avait dit ».)

Velle a un riche passé. On l'a vu, le mot est issu du latin *villa* « ferme, maison de campagne », puis « groupe de maisons, village ». La forme *velle* semble particulière aux pays de langue romane qui, à l'époque franque, ont subi l'influence du langage germanique (Auguste Longnon). Le sens moderne de *ville* « agglomération urbaine » a été bien expliqué par les lexicographes. L'emploi s'est dit d'anciens domaines ruraux formant une cité. Dans la langue clas-

sique, une *ville* était un « bourg protégé par une enceinte ».

Les habitants de Saignelégier, chef-lieu des Franches-Montagnes, ont conscience d'habiter un village. Allez donc prononcer le mot « village » à Saint-Ursanne ! Si, par exemple, vous y arrivez par la gare, on vous fera remarquer que vous descendez « en ville ».

Un mot intéressant issu de *ville* est *vilain*. *Villanus*, en bas latin, signifiait « habitant de la campagne ». Par souci étymologique, on écrivit longtemps *villain*. A l'époque carolingienne, un *vilain* était un habitant d'une *villa*, au sens de « propriété foncière ». C'était un paysan libre par rapport à un serf (issu du latin *servus* « esclave » puis « serviteur »). Bien qu'il soit un « paysan libre », un *vilain* était considéré par les seigneurs comme un homme de basse condition.

Alain Rey remarque pertinemment que « l'idée de mépris trop souvent liée à la condition sociale du paysan, explique l'évolution du sens de *vilain*, facilité par le rapprochement avec *vil* « de peu de valeur ». Cette dévalorisation est due aux nobles et aux habitants des bourgs, les bourgeois, qui dédaignaient la classe paysanne.

Quant à l'adjectif *vilain*, issu du même nom, il a commencé à s'appliquer à une personne grossière et malpropre, avant de prendre les différents sens péjoratifs qu'on lui connaît. Curieux destin des mots.

Lè Tchintre

È n'fât p'rèbiaie d'léchie l'tchintre ! disait ce vieux paysan à son fils qui allait labourer. « Il ne faut pas oublier de laisser le chintre ! » Que signifie ce mot patois qui a donné son nom à un lieu-dit de Réclère, Lè Tchintre, et que l'on retrouve dans le canton de Fribourg sous la forme *tsintre* ?

Le chintre était une bande de champ non cultivée, d'un bon mètre de largeur, qu'on laissait à son extrémité lorsque celui-ci arrivait perpendiculairement sur un autre champ dit « en longueur ». Le patoisant de Montignez, qui me fournit cette explication, précise que l'on ne parlait pas de chintre lorsque les champs étaient « bout à bout ».

Curieusement, le glossaire de Simon Vatrè n'enregistre pas ce mot. Il figure en revanche dans *Les lieux-dits du canton de Fribourg*. Paul Aebischer y a relevé les formes féminines *La Chintre* et *Les Chentres*. Il en donne la définition suivante : « bordure de terrain, mauvais pré » : du patois *tsintre*, lui-même issu du latin *cancerem* « grillage, clôture » (p. 97).

Mais ce sont surtout les attestations jurassiennes qui nous intéressent. Ouvrons le *Glossaire des patois de la Suisse romande* : *Chintre de Torrez* à Réclère (*an lè tchintre de touèrè*) ; *Les Chintres* à Diesse (*é tchètre*) ; *ès Chaintres* à Muriaux ; *Pré aux Chaintres* aux Bois (*prae â tchintr*).

Ernest Schüle qui a fait des recherches approfondies sur la chintre – nom parfois masculin, mais le plus souvent féminin – la définit ainsi : « Bande ou bout de terrain en bordure d'une autre parcelle ». La chintre est souvent labourée en sens perpendiculaire ou travaillée à bras lorsque le champ est étroit. Parfois, on la laisse inculte et elle sert de passage. D'où la signification de « mauvais pré qu'on ne peut guère faucher » (GPSR, III, 581-583).

William Pierrehumbert a noté que le *droit de chintre* ou de *chintrage* était un droit des propriétaires ruraux labourant leur champ de faire tourner leur charrue sur le fonds voisin (p. 125). Il cite cet exemple : « Puisqu'on peut tourner sus l'voisin, pas besoin de faire une chintre ! »

La Voivre

Entre Beurnevésin et Damphreux, il existe une forêt dénommée *La Voivre*. C'est un bois humide, marécageux par endroits. De prime abord, on est tenté d'associer ce toponyme à la *Vouivre*, animal fabuleux dont le nom est issu du latin *vipera* « vipère ». Si l'on relit les légendes de Franche-Comté relatives à la Voivre, on constate que l'animal mythique hantait les lieux humides. Il semble donc que les conditions sont réunies pour rapprocher *Voivre* de *Vouivre*.

Mais l'amateur de toponymie doit observer deux principes essentiels : se méfier des ressemblances phonétiques et consulter les anciens documents et plans cadastraux.

Passons en revue les différentes appellations : *La Vouèvre*, *Lai Voivre*, *Dô lai Voivre*. Voyons également les attestations qu'André Rais a relevées dans des reconnaissances de terres :

1488 : *a long de la Vavre* ;

1543 : *a long de la Vayvre* ;

1650 : *a long de la Voivre*.

Ne nous limitons pas à notre petit coin de terre et franchissons la frontière. Nous trouvons *Sous Voivre* (anciennement *Wouavre*) à Réchésy, *Ez Voivres* à Florimont et *Des-sous la Voivre* à Grandvillars. Poursuivons nos investigations en France : *La Vavre* dans

le Doubs, *La Voivre* en Haute-Saône, *Les Voivres* dans les Vosges, *La Woèvre* en Lorraine. Tous ces toponymes se rattachent au gaulois *wabero* qui, dans l'Est de la France, prend la valeur de « bois, ruisseau, terre autrefois humide » (Dauzat et Rostaing).

Cette définition correspond à notre *Voivre* de Beurnevésin et de Damphreux. Nous pouvons donc, avec certitude, écarter la *Vouivre*.

A propos de la vouivre, peut-être n'est-il pas inutile d'ajouter que l'animal fabuleux, à tête de coq tenant dans son bec une crosse épiscopale, qui orne le blason de l'Ajoie n'est pas une vouivre mais un basilic. Pour s'en convaincre, il faut se référer à l'Arrêté du 6 décembre 1978 « portant fixation des armoiries des districts ». L'Assemblée constituante de la République et Canton du Jura, se basant sur l'homologation du Conseil-exécutif du Canton de Berne du 31 octobre 1944, adopta le basilic comme emblème du district de Porrentruy. Cette homologation se fondait sur les conclusions de la Commission cantonale des armoiries (où siégeaient évidemment des Jurassiens) qui avait porté son choix sur « le basilic, faussement dénommé vouivre par certains auteurs ».

Les Crâs

Le premier mot qui vient à l'esprit lorsque l'on parle de *crâ* est « corbeau ». C'est du patois ajoulot que l'on retrouve d'ailleurs en France voisine, à Grandvillars notamment. A Montbéliard, on dit *crô* ; cette variante apparaît aussi dans les patois vaudois. Il faut rechercher l'origine du terme dans l'onomatopée relative aux croassements de l'oiseau. Mais *crâ* a un autre sens : « crêt », c'est-à-dire « partie escarpée d'un terrain, pente plus ou moins raide ». Ici, le mot vient du latin *crista* « crête ».

Crâ, souvent orthographié *crâs*, est bien représenté dans nos lieux-dits. Grâce au *Glossaire des patois de la Suisse romande*, qui en a recensé des centaines, nous pouvons citer entre autres la *Fin des Craez* à Sonceboz, les *Champs des Craix* à Malleray, *Entre les Cras* à Courchapoix, le *Peut Cras* à Châtillon, *Sous les Craux aux Bois*, *Dos les Cras* à Soubey et, à Delémont, le *Cras des Moulins* et le *Cras des Fourches*. Selon André Rais, c'est à cet endroit qu'étaient dressées les fourches patibulaires, autrement dit le gibet composé de deux poutres en forme de fourche et soutenant une traverse horizontale. Porrentruy a son *Cras Mouche*, son *Cras Picot*, son *Cras de Cœuve*, son *Cras d'Airmont* ou *d'Hermont* et son *Chemin des Cras*.

Le diminutif de *crêt* est *crêtet*, en patois *cratat*. Un *cratat* est une petite montée, un talus, un terrain en pente. Aux Genevez, on trouve *Au Cratan*, à Courtételle *Au Cratat*, à

La Chaux-des-Breuleux *Le Cratat*, à Soubey *Le Pœut Cratat* et à Réclère *Le Cratat* (GPSR, IV, 535b).

Crêtet est un terme régional propre à la Suisse romande ; il n'est pas enregistré dans les dictionnaires français. Mais *crêt* est défini ainsi dans le *Petit Larousse* : « Mot jurassien. Géographie : escarpement rocheux bordant une combe ». Si le mot *crêt* apparaît très tôt dans la langue sous des formes voisines de *crâ*, il faut attendre l'année 1832 pour que *crêt* fasse son entrée dans le vocabulaire de la géologie et de la géographie. Les recherches du dialectologue Pierre Knecht nous apprennent que c'est grâce à Jules Thurmann, premier directeur de l'École normale des instituteurs du Jura, que le mot est entré dans la littérature scientifique. Dans son *Essai sur les soulèvements jurassiques de Porrentruy*, notre grand géologue écrit à la page 76 : « Ainsi les masses redressées, auxquelles nous avons donné le nom de *crêt*, le portent en effet dans une grande partie de la Suisse occidentale. » Et Pierre Knecht de conclure : « En français, *crêt* est aujourd'hui admis comme terme scientifique désignant une forme typique du relief jurassien. »

Et c'est ainsi que Jules Thurmann – auteur, on le sait, de la *Chanson des Petignats*, les *Pe, Pe, Pe* – a enrichi la langue française d'un mot issu du patois.

Le Chauffour

Comme les dictionnaires, les atlas sont des instruments de rêves. On pèrègrine à travers les mots, on entreprend des voyages imaginaires sur les cartes géographiques. Mais il est certaines cartes topographiques qui sollicitent l'imagination : ce sont les cartes nationales qui contiennent les lieux-dits.

En consultant le cadastre de Courtedoux (carte au 1 : 25 000), je suis tombé sur *Le Tchâfouè*. On pourrait traduire cette dénomination par *Le Chaud-four* (comme je l'ai relevé dans une ancienne attestation), alors que de toute évidence il s'agit du *Chauffour*, autrement dit du four à chaux. Lorsque l'on évoque le *Chauffour*, on pense habituellement à l'ancien poste de douane sis sur la commune de Soubey, sur la route qui conduit au village français de Burnevillers. Mais il existe d'autres *Chauffour* dans le Jura. Le *Glossaire des patois de la Suisse romande* cite *Le Pertuis de Chiffour*, à Nods, *Rière* (derrière) *les Chauffours*, à Court, *Au Chauffour*, à Crémines, *Sous les Chaux fours*, à Pleigne, *La Côte du Chauffour*, à Saint-Brais.

Formé de « chaux » et de « four », le chauffour ou four à chaux apparaît dans la langue française au XIV^e siècle. Et dans le

Jura à la même époque qu'en France. Les archives de la Bourgeoisie de Porrentruy conservent un document du 18 janvier 1389 où il est question d'un *chaffourt* appelé aussi *raifourt*. Il s'agit d'une enquête judiciaire concernant les bourgeois et les habitants de Porrentruy. Ils ont le droit de prendre les bois nécessaires pour cuire la chaux destinée aux réparations et constructions des bâtiments publics de cette ville, dans les forêts de toutes les communes de la Châtellenie de Porrentruy (Trouillat, IV, 517).

Si l'on doutait de l'existence d'un chauffour à Courtedoux, cet acte en apporterait la preuve puisqu'il y est expressément mentionné : «...encomancier faire ung raifourt ou *chaffourt* ou lieuc (au lieu) que l'on dit Montaigne, ou (sur le) territoire de Courtedoub, en faicent et prenant boix et fessins (fagots) nécessaires pour cuyre et essevir (mettre en route) le dit *chaffourt* ou raifourt ».

On le constate, la consultation des anciens documents est souvent indispensable à celui qui entreprend des recherches toponymiques.

La Chaux

La *Chaux* est un nom de lieu assez répandu, en Suisse comme en France. Les premiers toponymes qui nous viennent à l'esprit sont *La Chaux-des-Breuleux*, *La Chaux-de-Tramelan*, aux Reussilles, *La Chaux-de-Fonds* et *La Chaux-du-Milieu* dans le canton de Neuchâtel.

Ici, le mot *Chaux* n'a rien de commun avec la *chaux* « oxyde de calcium obtenu par la calcination des pierres calcaires ». Ce dernier terme vient du latin *calx*, *calcis* qui a donné *calcaire*. (Voir l'article précédent sur *Le Chauffour*).

D'après Maurice Bossard, notre nom de lieu est issu d'une racine gauloise *calm* « terrain désert ». Dans les Préalpes et les Alpes, *Chaux* désigne un pâturage souvent d'accès difficile. En Gruyère, où le nom commun subsiste encore et où il s'oppose à la forêt (*Jeur*, d'où est issu le nom *Jura*), *Chaux* s'applique à des pâturages proches des sommets. Dans les Préalpes, il peut désigner des sommets gazonnés. Dans le Jura, c'est un large fond de vallée dépouillé d'arbres (*Nos lieux-dits*, p. 67).

Cette dernière définition ne semble pas correspondre tout à fait à nos *Chaux* qui sont décrites par Marie-José Fontaine comme des plateaux rocailleux, dénudés, des terrains incultes (*Les microtoponymes de l'ancien canton de Delle*, manuscrit).

Von Wartburg, qui a recensé de nombreuses *Chaux*, part de la même racine *calm* qui aurait donné *calma* en bas latin. Selon

les endroits, *Chaux* a plusieurs significations, mais qui ne sont nullement contradictoires : « terrain vague servant de pacage, plateau de montagne, sommet dénudé des montagnes, terrain incultivé, pâturage abrupt près des sommets, partie élevée et arrondie d'un pâturage, montagne à sommet aplati (FEW, II, 100).

Calma a donné *chaume*, en ancien français, qui signifie « terre inculte, lande, plateau désert ». *Chaumes*, en français moderne, signifie, en certaines régions, « pâturages situés sur les hauts sommets ».

Quelle est la signification de *La Chaux-de-Fonds* ? Ce toponyme a fait l'objet de nombreuses études. La plus documentée est, à notre connaissance, celle de Louis Gauchat, parue dans le *Bulletin du Glossaire des patois de la Suisse romande*, en 1905 (pp. 1-15).

L'auteur rattache *Chaux* à l'hypothétique *calm* ou *calma* « étendue de terre inculte ». Le qualificatif *de-Fonds* reste mystérieux. Partant d'une ancienne attestation de 1378 (*Chault de Font*), l'auteur se demande si l'on peut rattacher *Font* à la *Bonne Fontaine* qui n'est pas éloignée de la ville. Mais il n'écarte pas la *Chaux du Fonds* par rapport aux deux autres *Chaux* des hauts plateaux neuchâtelois : celle des Tallières et celle du Milieu. Et Louis Gauchat de conclure par une pirouette : « Quand je visite une contrée qui me plaît, j'ai toujours soin d'en laisser un coin inexploré ; c'est pour avoir un prétexte de retour. »

Les Rangiers

Que signifie cette appellation familière à tous les Jurassiens ?

La première solution qui s'offre à nous est de consulter l'ouvrage d'Henri Jaccard sur la toponymie de la Suisse romande. D'après lui, *Rangiers* vient de l'ancien français *rangier*, verbe qui signifie *ranger* et qui a donné le substantif *rangée*. Le lecteur peu exigeant pourrait en conclure que *Rangiers* veut dire tout simplement des prés, des forêts disposées en rangées. Mais l'observateur averti se souvient que le livre d'Henri Jaccard, réédité en 1978, a été publié en 1902, qu'il est aujourd'hui dépassé, et que son auteur était surtout un excellent botaniste.

Il faut donc aller à la source, c'est-à-dire commencer par compulsier les plans cadastraux et les archives de la commune d'Asuel. Seuls *Rangiers* et son équivalent patois *Raindgies* apparaissent. A tout hasard, ouvrons le *Glossaire* de Vatré pour voir ce que signifie *raindgie* : « cribler, tamiser, ruminer. » Indubitablement, nous sommes sur une fausse piste.

Qu'en dit André Rais, qui a étudié la toponymie jurassienne ? Notre ancien archiviste est formel : *Rangiers* vient du latin *ramum* qui veut dire « ramification de montagne » et « butte ». Le sens de « ramification d'une chaîne de montagne » est dûment enregistré, mais pas de trace de « but-

te ». Ne jouons pas au pédant ; toutefois soyons prudent. Notre savant archiviste avait l'affirmation facile, et ce n'est pas attenter à sa mémoire que de mettre en doute certaines de ses allégations.

Pour plus de sûreté, adressons-nous à Maurice Bossard, un des meilleurs spécialistes actuels de français médiéval et de la toponymie de la Suisse romande. *Ran* signifie « talus, pente raide ». Il est aussi attesté dans les Vosges. (Et nous pouvons ajouter que le *Maran*, la ferme toute proche des Rangiers, pourrait signifier la mauvaise pente – comme la *Malcôte* signifie la mauvaise côte – peut-être en raison de son exposition au soleil ou de la déclivité du terrain à cet endroit).

L'explication de Maurice Bossard est celle qui nous paraît la plus convaincante. En poussant nos recherches de l'autre côté de la frontière franco-suisse, on constate que beaucoup de toponymes ressemblent aux nôtres. Dans *Fougerolles et son patois*, (1979, p. 188), Pierre Grandjean cite différents lieux-dits où *ran*, *rang* signifie « versant très en pente ». Selon Marie-José Fontaine – *Microtoponymie de l'ancien canton de Delle, Université de Strasbourg*, 1998, p. 38 –, *ran* est une racine pré-celtique désignant une partie rocheuse, une élévation.

Une première version abrégée de cet article a paru dans le tome 2 du *Parler jurassien*, p. 49.

Les Ordon

Il suffirait que la station-relais des *Ordon* tombe en panne pour que nous soyons privés temporairement de radio et de télévision. Ce ne serait certes ni dramatique ni vital. Et pourtant... Nous mesurerions alors combien nous sommes dépendants de ces moyens de communication que l'on nomme les médias.

Quelle est l'origine de ce nom propre issu d'un nom commun qui n'est plus (guère) compris chez nous, sauf peut-être des vignerons neuchâtelois : *ordon* signifie « partie de vigne ». Mais, selon Maurice Bossard, un *ordon* est aussi une « bande exploitée par des charbonniers dans une forêt ».

Cette dernière acception est probablement à l'origine de notre lieu-dit *Les Ordon*, à proximité des *Rangiers*.

William Pierrehumbert, qui a recensé le parler neuchâtelois d'autrefois, a noté des expressions figées telles que *mener l'ordon*, *couper l'ordon*, *tenir l'ordon*, *ramasser l'ordon*, *relever l'ordon*. Le mot dépasse le vocabulaire des vendangeurs et s'applique plus généralement à une bande de terrain.

Ordon, vient du latin *ordo, ordinis* « rangée ». Par extension de sens, mais conformément à son étymologie – on pense à *ordre* et à *ordonner* – l'*ordon* désigne, en Bourgogne, le « rang qui est assigné à chaque travailleur, qu'il s'agisse du vigneron piochant les ceps, du vendangeur ou du laboureur » (Gérard Taverdet). Dans les régions non viticoles de Franche-Comté et des Vosges, *ordon* a pris le sens de « portion de forêt bien délimitée que l'on coupe et façonne d'un bout à l'autre » (Lantenne) et « portion de forêt à exploiter par les charbonniers » (Remiremont).

En France comme chez nous, le terme s'est progressivement figé dans les noms de lieux. A Cormondèche, dans le canton de Neuchâtel, on trouve *Les Grands Ordon*. Mais, en Bourgogne, le mot survit dans quelques locutions. Par exemple *être bien dans son ordon* « travailler sérieusement, avoir une bonne conduite ». La sagesse populaire a retenu une autre expression encore vivante selon Taverdet : *chacun mène son ordon comme il l'entend*. En d'autres termes : « chacun mène sa vie et ses affaires à sa guise ».

Aux Enfers

En feuilletant l'armorial des communes jurassiennes, on n'est pas du tout surpris de voir des « pals flambants » sur le blason des *Enfers*. Cependant, le commentaire fait sourire : « Ces armoiries font allusion au nom de la commune, qui rappelle les flammes éternelles promises aux pécheurs endurcis. » Emile Mettler, qui l'a rédigé, a dû être impressionné par quelque capucin, un soir de mission.

Le nom de la commune des *Enfers* a, de tout temps, intrigué ceux qui l'entendent ou qui le lisent. L'étymologie populaire rattache l'appellation de ce hameau à un feu d'enfer. Dans son *Dictionnaire historique des paroisses jurassiennes*, l'abbé Arthur Daucourt écrivait en 1900 : « Il reçut ce nom singulier à l'époque du défrichement des Franches-Montagnes, quand les premiers colons brûlèrent les taillis pour rendre le sol labouable. »

En 1962, l'abbé Prince affirmait que « *Les Enfers*, dont le vrai nom est *Les Envers*, n'ont rien à voir avec le défrichement par le feu ». L'ancien curé du Noirmont avait sans doute raison. Dommage qu'il n'ait ni prouvé ses allégations ni cité ses sources. (*Les Franches-Montagnes dans l'histoire*, p. 14).

Dans son *Aperçu de toponymie*, paru en 1984, Michel Boillat écrit : « On croit souvent, mais à tort, que le hameau des Enfers tire son nom d'un feu d'enfer... Etymologiquement, Les Enfers (latin *inferi*) désigne à proprement parler « ceux du bas », en opposition à *superi* « ceux du haut », dans le

cas particulier, les gens de Montfaucon ». (*Les Franches-Montagnes, 1394-1984*, p. 167). La thèse de l'érudite latiniste est séduisante. Pourtant, elle me paraît trop savante. Selon le propre aveu de l'auteur, elle n'est pas fondée sur des documents, mais sur une déduction d'ordre linguistique. Etymologiquement toutefois, elle est irréfutable.

En lisant le numéro 1 de la nouvelle revue *Clos du Doubs*, je suis tombé tout à fait par hasard sur l'interprétation de l'abbé Paul Mariotte, un curé franc-comtois. Il écrit : « Le nom des *Enfers* est le résultat de la déformation des *Envers* de Montfaucon pour désigner un replat du versant nord des Franches-Montagnes. » L'explication m'a paru si crédible que j'ai bondi aux Archives de l'ancien Evêché de Bâle pour y examiner le premier document où le village des *Enfers* est mentionné. Il s'agit d'une charte, en langue vulgaire et non pas en latin, du 15 octobre 1330 (Trouillat, IV, p. 637). L'ennui... c'est qu'elle contient une fois les *Envers* et une fois les *Enfers* ! De plus, l'original a été perdu ; on n'en possède qu'une copie de 1598. Impossible de dire si le scribe s'est trompé en recopiant, s'il a confondu -v- et -f-. Quelle était la prononciation usuelle des premiers colons ? On ne le saura jamais. Nous restons donc dans l'incertitude quant à la véritable origine du nom des *Enfers*. Mais, si vous me demandez ma préférence, je vous avouerai sans détour qu'elle va à l'interprétation de l'abbé Mariotte.

Pietchiesson derrière la lune

Si l'on vous dit « Pietchiesson » et que vous êtes Ajoulot, quelle est la locution qui vous vient immédiatement à l'esprit ? Une seule réponse sortira de votre bouche : « derrière la lune ». C'est tellement vrai que le chroniqueur d'un journal régional, évoquant la démolition de cette ferme, écrivait textuellement : « Avec la démolition de la ferme de *Pietchiesson derrière la lune*, c'est toute une partie de l'imaginaire enfantin qui disparaît. » Ce journaliste a raison, mais je serais moins pessimiste que lui, car *Pietchiesson derrière la lune* est une expression qui survivra, même si la ferme devait être démolie. Mais d'où vient cette locution qui fait sourire tous les enfants (et les « grandes personnes » qui ont gardé une parcelle de l'âme enfantine) ? Nul ne le sait vraiment. Il vaut donc la peine de tenter d'y voir clair.

Commençons par interroger des témoins. Il en est de deux sortes : ceux qui savent que *Pietchiesson* est un domaine rural sis sur le territoire de la commune de Bressaucourt et ceux qui ne le savaient pas avant la publication de l'avis de démolition. Ces derniers employaient l'expression comme équivalente à « un coin perdu, fort éloigné, indéterminé sinon imaginaire ». Ils furent donc tout surpris d'apprendre par les journaux que *Pietchiesson* est un lieu-dit, un endroit bien réel, quoique d'accès malaisé pour le promeneur qui ne connaît pas suffisamment les bifurcations du chemin qui mène à la ferme. Qu'en est-il de la dénomi-

nation ? Un bon connaisseur du village vous dira que les habitants de Bressaucourt n'accroient pas l'expression *derrière la lune* au nom de la ferme. Voilà un élément intéressant qui pourrait expliquer que la formule figée *derrière la lune* – on la rapprochera peut-être de *au diable vauvert* – a été forgée par des « étrangers » pour expliquer un éloignement très relatif ou un lieu peu fréquenté dont l'accès paraissait incommode.

Un glissement de sens a pu alors se produire. Au lieu de signifier « dans un endroit perdu », l'expression *derrière la lune* a pris l'acception de « dans un lieu imaginaire », voire de « nulle part ». On se souviendra aussi de la réponse classique faite à un curieux qui vous demandait : « Où vas-tu ? » (ou mieux : « Où tu vas ? ») La locution énigmatique fusait : « A Pietchiesson derrière la lune. »

Poursuivons notre enquête et voyons l'étymologie proposée par André Rais en 1954 : « *Pietchiesson* : la parcelle a la forme d'un *pietchiesson* ou petit pic, de *pitçhaie*, piquer. » Cette étymologie paraît douteuse pour plusieurs raisons. Essayons d'imaginer le cheminement de l'ancien archiviste (que l'auteur de ces lignes a bien connu). Comme *Pietchiesson* a toutes les apparences d'un mot patois, il a sans doute consulté le *Glossaire* de Vatré. Un seul verbe, et ses composés bien sûr, paraît convenir : *pitçhaie* « piquer ». Mais la phonétique historique n'y trouve pas son compte : *Pitchie-* est-il

réellement comparable à *pitçhie* ? Et la terminaison *-son* est-elle vraiment un suffixe patois signifiant « petit » ? Examinons ensuite le plus ancien plan cadastral de Bressaucourt, celui que J.-J. Helg a dressé en 1839. La parcelle ressemble-t-elle, de près ou de loin, à un petit pic ? Même en faisant un gros effort d'imagination, aucune analogie n'est décelable. Et pourquoi donc un « petit » pic ?

Si *pitçhaie* est une fausse piste, laquelle faut-il emprunter ? Pourquoi pas *pichie* « pisser » ? Choquant, n'est-ce pas ? Première objection : *Pietchiesson* se prononce *pit-chisson*. Certes, mais reprenons les anciennes attestations. La démarche n'a rien d'original : c'est l'abc de la toponymie. Au siècle passé, l'abbé Vautrety a relevé *Piechiesson* (Notices, I, 43) ; il a été imité par le chanoine Daucourt : *Piechieson* (Dictionnaire historique, I, 107). Un *s* au lieu de deux, mais pas de *t* pour l'un comme pour l'autre.

Reste la carte nationale. Curieusement la carte à l'échelle 1 : 25 000 donne *Pietchiesson*, alors que celle au 1 : 50 000 retient *Pichisson*. Notre *pichi(e)* n'est donc pas pure invention ; c'est même une hypothèse très acceptable.

Dans *Nos lieux-dits*, Maurice Bossard dont les compétences en étymologie sont indiscutables, a examiné les noms de ruisseaux, torrents et petites cascades dérivés du latin populaire *pissiare* « pisser », à l'aide de différents suffixes : « Outre la cascade bien connue de *Pissevache*, à Vernayaz, en Valais, il existe la cascade de *Pisse-chèvre* à Morcles (VD) et les toponymes *Pecheux*, *Pechaux*, *Pessot*, *Pessotte*, *Pissau*, *Pissot*, *Pissioux*,

Pissoux. Très souvent ces noms de ruisseaux se sont étendus à la parcelle voisine et se sont maintenus même si le ruisseau a changé de nom. »

Maurice Bossard a étudié les toponymes de la Suisse romande, à l'exception de ceux du canton du Jura et du Jura méridional. C'est la raison pour laquelle on ne trouve pas, dans son livre, la mention de *Pichoux* ou *Pissou*. Chez nous, ce nom apparaît trois fois. *Les Gorges du Pichoux*, entre Souboz et Undervelier sont connues. Moins notoire est le *Pichoux de Montavon*, une cascade à la limite des communes de Boécourt et de Develier. Enfin une petite chute d'eau de Courgenay, à proximité de la métairie de Sur Plainmont, porte également le nom de *Pichoux*. Elle est aussi désignée sous l'appellation patoise de *Lai ratche que piche* (la roche qui pisse). Dans un acte daté de 1482, André Rais a retrouvé la mention du *Pissoux de Corgenay* ; l'ancien archiviste note la permutation du *s* en *ch*.

Selon le *Grand Larousse de la langue française*, un *pissou* – mot dialectal dérivé de *pisser* – est une source qui coule dans un vide souterrain. En patois, un *pissou* ou *pichoux* n'a d'autres sens qu'un « pisseur ».

Reste à trouver le ruisseau qui a donné son nom à *Pichisson* ou *Pietchiesson*. Il a été capté par la commune de Courtedoux qui avait acquis le domaine rural au début du siècle afin d'en exploiter sa source. Il est donc vraisemblable que *Pietchiesson* tire son nom de la source qui alimentait la ferme lors de sa construction. C'est une hypothèse, sans plus, car la prudence est de mise en toponymie.

Quant à l'énigmatique locution *derrière la lune*, les dictionnaires les plus complets ne nous sont d'aucun secours, ni sous *derrière* ni sous *lune*. La lune étant fort éloignée de la Terre, il faut sans doute comprendre l'expression *derrière la lune* comme équivalente à « dans un lieu très lointain, voire mysté-

rieux ». Il paraît que l'on dit aussi *Bümplitz derrière la lune* en parlant d'un endroit perdu. Pourquoi ? Ne rêvons pas à de trop savantes explications ; ne soyons pas... dans la lune.

Une première version de cet article a paru dans le tome 2 du *Parler jurassien*, pp. 75-80.

Les noms de lieux en *court* et en *velier*

Les noms terminés par *-court*

Celui qui examine une carte géographique du Jura ne manque pas d'être frappé par le nombre de localités dont le nom est précédé ou suivi de *cour*. Cette particularité n'est évidemment pas propre au Jura : on la rencontre en France où les noms de lieux en *cour* sont légion.

L'élément *cour* ou *cor* vient du bas-latin *corte*, *cortis*, *curtis*, formes populaires du latin classique *cohorte* qui ont désigné « la cour de ferme, l'enclos, la ferme, puis le domaine rural ».

Ernest Schüle, qui a étudié les noms de lieux du Jura, note que « ce n'est qu'à l'époque mérovingienne (VII^e au VIII^e siècle) que *curtis* est devenu synonyme de *villa* « domaine rural » et qu'il est entré en composition avec un nom de personne pour former des toponymes. » (*Portrait du Jura*, Société jurassienne d'Emulation, 1979, p. 209)

A part le village de *Court*, employé seul, et son diminutif *Corcelles*, on rencontre dans

le Jura deux formations en « cour » : *Cour* + un nom de personne (exemple : *Courtedoux*) et un nom de personne + *cour* (exemple : *Vendlincourt*). Ces noms de personnes sont presque tous des noms germaniques. Pourquoi germaniques ? Parce que les Francs, habitants de la Gaule, comme les Burgondes et les Alamans d'ailleurs, étaient un peuple germanique.

Dans les deux listes qui suivront, le nom germanique présumé est le plus souvent un nom d'homme. Ces noms sont donnés sous toutes réserves. Ils ont été empruntés à l'ouvrage (vieilli) de Jaccard : *Essais de toponymie*, Genève, 1906. En ce qui concerne le Jura, l'auteur a souvent puisé ses sources dans Vautrey, repris lui-même par Daucourt. Un point d'interrogation s'imposerait après chaque toponyme. Une recherche d'ensemble reste à faire par une équipe de spécialistes.

Examinons les noms terminés en *-court* : *Bassecourt* (le domaine de Basso), *Berlincourt* (le domaine de Berilo), *Boécourt* (le domaine de Boius ou Boios), *Boncourt* (le domaine de

Bodo ou Bovo), *Bressaucourt* (le domaine de Briso ou Brisolf), *Fregiécourt* (le domaine de Frigis), *Miéécourt* (le domaine de Mieto), *Ocourt* (le domaine de Hozo), *Rocourt* (le domaine de Roh ou Roo), *Saïcourt* (le domaine de Saifrid, Seimund ou Seiwalt), *Théodoncourt*, commune de Chevenez (le domaine de Theodo ou Thiodo), *Vendlincourt* (le domaine de Vendelin).

Les noms commençant par *cour*

Combinés avec un nom propre d'origine germanique, les noms de lieux en *cour* rappellent donc l'un des premiers possesseurs d'un domaine devenu une agglomération rurale. Témoins des peuplements agricoles de la fin de l'époque romaine, les noms de lieux en *cour* se rencontrent dans les contrées où s'établirent des peuples de race franque. Selon Auguste Longnon (*Les noms de lieux de France*, Paris, 1979, p. 225), le mot *cortis* – il a donné *cour* et *cor* – désignait la cour intérieure d'un établissement rural entourée par les étables, les écuries et les autres bâtiments. Puis le mot est devenu synonyme de *villa*, c'est-à-dire d'une exploitation agricole, mais aussi un véritable équivalent de notre mot « domaine ».

A l'époque mérovingienne, le domaine rural désigné aujourd'hui par le mot *cour*, constituait le plus souvent un village, en raison des habitations des tenanciers et de leurs familles. Longnon note que « certaines localités ont à la fois un nom français et un nom allemand. On voit le mot *cour*, terme initial du premier, traduit dans le second par *dorf* : Courcelon = Sollendorf, Courcha-

poix = Gebsdorf, Courgenay = Jennsdorf, Courroux = Lüttelsdorf, Corban = Battendorf. »

Passons en revue les noms jurassiens commençant par *cour*, en mettant entre parenthèses le nom d'homme germanique à qui ils doivent leur origine : *Corban* (le domaine de Bado, Batto ou Batho), *Corgémont* (le domaine de Gimund ou Gaimund), *Cormoret* (le domaine de Mor ou Moro), *Cornol* (le domaine de Gundold), *Cortébert* (le domaine d'Aibert, contraction d'Agibert), *Courcelon* (le domaine de Sollo, Cello ou Zello), *Courchapoix* (le domaine de Gebö), *Courchavon* (le domaine de l'avoué), *Courfaivre* (le domaine du forgeron : *faber*, *fabri*), *Courgenay* (le domaine de Genart, Genert ou Eginhart), *Courrendlin* (le domaine de Rendelin), *Courroux* (le domaine de Lutold), *Courtedoux* (le domaine d'Udulf), *Courtelary* (le domaine d'Alaric), *Courtemâche* (le domaine de Masco ou Masgo, devenu plus tard Masche), *Courtemautruy* (le domaine d'Amaltrud), *Courtemelon* (le domaine d'Emilo), *Courtételle* (le domaine d'Idelo ou Itelo).

Dans ses *Notices*, l'abbé Arthur Daucourt a patiemment relevé les différentes formes orthographiques des noms de lieux des paroisses jurassiennes. A leur lecture, on constate que, une fois fixé dans l'usage, ces noms se sont profondément transformés. D'une génération à l'autre, les changements devaient être quasi imperceptibles : les enfants répétaient les noms en imitant la prononciation des parents. Mais les imitations sont rarement parfaites. Il s'ensuivit des différences peu sensibles mais qui, au

bout de plusieurs siècles, s'additionnèrent et amenèrent des changements notables.

Les noms en *-villar* et *-velier*

Qu'est-ce qu'une *villa* ? Dans notre vocabulaire moderne, c'est une maison d'habitation, généralement spacieuse, entourée d'un jardin. Le mot suppose un certain luxe. De l'époque romaine au début du Moyen Age, une *villa* était un « domaine rural ». Un groupe de villas forma une agglomération : hameau ou village. En latin : *villare*. Ce dérivé de *villa* a aussi désigné la ferme à l'époque carolingienne, puis le lieu habité. D'où les nombreux toponymes terminés par *ville*, *velle*, *villard*, *villars*, *villers*, *villiers*, *vilier* ou *velier*. Très souvent, la dernière lettre -d ou -s est purement graphique. Même le -r- final a été ajouté à *villa* et s'est peu à peu prononcé (Lassus et Taverdet).

Au contact des populations romaines, le mot *villare* a été adopté par les Alamans. Ses formes vulgaires les plus fréquentes sont aujourd'hui *-willer*, *-weiler*, *-weier* et *-wihr* en Alsace, et *-wil* ou *-weil* en Suisse allemande (Longnon I/238).

On l'a vu, les *curtis* qui ont donné *cour* sont synonymes de *villare* : « Les localités en *cour* occupent le fond des vallées, celles en *villar* se situent en amont, dans le haut des vallées ou dans d'autres régions colonisées plus tardivement. On peut les dater de l'époque carolingienne, donc des VIII^e-IX^e s. » (*Portrait du Jura*, Société jurassienne d'Emulation, 1979, p. 210)

Ces toponymes ont laissé de nombreuses traces dans le Jura. Comme pour les noms en *cour*, dressons-en la liste en mettant entre parenthèses l'étymologie supposée, mais non vérifiée à l'aide des documents originaux : *Bavelier* (le domaine de Bathari ou Bader), *Bévilard* (le domaine de Bel ou le bé (bel, beau) village), *Cerniéwillers*, commune des Enfers (cerne = terrain clos), *Chervillers*, commune d'Épiqueurez (le domaine de Scharo ou Schero), *Develier* (le domaine de Dieto), *Ederswiler* (le domaine d'Arin), *Envelier* (in *villare* = dans le village). *Epauwillers* (le domaine de Spalo), *Evilard* (*villare* = village), *Frinvillier* (le domaine de Friederich), *Glovelier* (le domaine de Lioht), *Mervelier* (le domaine de Morso), *Montsevelier* (le domaine de Muzzo ou Musso), *Movelier* (le domaine de Moter ou Moder), *Rebeuvelier* et *Rebévelier* (le domaine de Rippert ou Ribolt, peut-être le domaine de Robert), *Reconvilier* (le domaine de Recho ou Reccho), *Sonvilier* (le village du sommet), *Sorvilier* (le domaine de Sorulf), *Undervelier* (le domaine d'Underich), *Vellerat* et *Villeret* (diminutifs = petit village), *Villars-sur-Fontenais* (*villare* = village).

On a identifié plus de huit mille noms d'hommes et de femmes germaniques en Gaule. Dès lors, il ne faut pas s'étonner du grand nombre de noms germaniques dans la toponymie jurassienne. Au demeurant, une étude approfondie sur les noms de lieux du Jura reste à faire. C'est un travail de longue haleine qui suppose une étroite collaboration avec des historiens et des dialectologues.

De môtie à Moutier

Dans les nombreuses localités, on rencontre le lieu-dit *Dô le Môtie* « Sous l'église ». Pourquoi notre *môtie* patois se traduit-il par « église » ?

Il est des mots d'origine inconnue. Même avec l'aide des meilleurs linguistes, on ne trouve rien. Il faut avouer (et accepter) son ignorance. Il en est d'autres d'origine incertaine. La prudence commande de s'aventurer à pas de Sioux sur un terrain glissant, afin de ne pas s'exposer au regard critique du spécialiste, qui aura tôt fait de vous confondre, sinon de vous ridiculiser. Il existe une troisième catégorie de mots dont l'étymologie est évidente : rien de plus facile alors que d'entreprendre une recherche. *Môtie* appartient au groupe des vocables dont on peut aisément reconstituer l'histoire et les mutations successives.

Le *môtie*, c'est le *moutier* ou *moustier* de l'ancien français, c'est-à-dire le *monastère*, d'où *l'église*. Examinons d'abord la forme (la morphologie, diraient les linguistes) avant d'aborder l'évolution du sens (la sémantique, si l'on veut faire plus sérieux ou plus scientifique).

A la base du mot, il y a l'adjectif grec *monos* qui signifie « seul » et qui a donné *monazein* « vivre seul » (Alain Rey). Le religieux qui vivait seul, retiré du monde, était un moine. Curieusement, les moines vivent en communauté, ce qui est contraire à l'étymologie. Mais passons !

Le *monastêrion* grec, « cellule de moine », a donné le *monasterium* latin, « institution chrétienne regroupant des moines ou des moniales vivant isolés du monde ». La forme a évolué en *monisterium*, puis *monsteryo*, *mostier* et *moustier*. Le -s- est tombé et l'ancien français *moutier* est apparu avec des variantes dans les différents patois dont *môtie* dans le nôtre.

Deuxième question : par quel cheminement le *monastère* a-t-il été assimilé à *l'église* ? André Lanly explique que la partie principale du monastère était l'église, celle qui comptait pour les fidèles. Elle a pris le nom de l'ensemble. En effet, dans beaucoup de villages et de petites villes, la seule église était celle du monastère.

Marcel Bossard a recensé une centaine de toponymes issus de *moutier*. Les noms de lieux les plus connus sont *Môtiers*, anciennement *Mostier*, village dont l'église et le prieuré furent longtemps le centre religieux du « Vautravers », c'est-à-dire du Val-de-Travers (Pierrehumbert), et *Moutier*, en patois *Môtie*, dans le Jura méridional, siège de la célèbre abbaye de Moutier en Grandval.

Le donateur de 999 par laquelle Rodolphe III, roi de Bourgogne, cède à l'évêque de Bâle l'abbaye de Moutier-Grandval et ses dépendances est considérée par la plupart des historiens comme l'acte de naissance de la principauté épiscopale de Bâle, préfiguration de la république jurassienne.

Damphreux

Trois localités jurassiennes portent le nom d'un saint : Saint-Imier, Saint-Ursanne et Saint-Brais. Deux autres également : Damphreux et Damvant. Mais, ici, leur étymologie ne saute pas aux yeux. En latin, deux mots existent pour désigner le qualificatif « saint » : *Sanctus* et *Domnus*.

Examinant les formes anciennes de *Damphreux*, l'abbé Arthur Daucourt aurait trouvé *Domus Ferreoli* qu'il traduit fort justement « domaine ou demeure de Ferréol ». Son prédécesseur Louis Vautrety avait traduit non moins convenablement « maison de Ferréol ». Nos deux historiens ajoutent que l'église de Damphreux a pour patrons saint Ferréol et saint Ferjeux, martyrisés à Besançon le 16 juin 212. En outre, la tradition rapporte que l'église de Damphreux est la plus ancienne d'Ajoie : elle aurait porté le nom d'« église mère » (*ecclesia matrix*) de cette partie du diocèse de Besançon.

Si l'on revient à l'étymologie, force est de se référer aux premières attestations. Or, curieusement, on ne trouve pas trace de *Domus Ferreoli*.

Daucourt et Vautrety auraient-ils confondu *Domnus* avec *Domus* ? Ce n'est pas impossible. *Domnus*, contraction par syncope de *Dominus*, signifie « saint ». Damphreux n'a donc d'autre sens que Saint-Ferréol (*Domnus Ferreolus*).

La première mention du village apparaîtrait aux Archives de l'ancien Evêché de Bâle dans un document du 24 mars 1178. A

cette date, le pape Alexandre III confirme les possessions de l'église de Saint-Ursanne, parmi lesquelles figure une terre de franc alleu : *allodium de Dunfriol*. Il s'agissait d'une terre appartenant en pleine propriété au monastère des bords du Doubs.

Mais il existe un document plus ancien que ni Trouillat, ni Vautrety, ni Daucourt n'ont pu consulter puisqu'il a été acquis en 1951 par le Musée jurassien d'art et d'histoire de Delémont. André Rais, son conservateur d'alors, avait pu acheter une copie, hélas mutilée, d'une charte du 9 mars 968 qui mentionne une chapelle dédiée à saint Ferréol. Le manuscrit, déchiré dans un angle, porte un mot tronqué terminé en *-ol*. D'après Ambros Kocher (*Solothurner Urkundenbuch, erster Band, 762-1245*, p. 56), il s'agit de *Damfriol*, *Danfriol* ou *Dunfriol*, c'est-à-dire de *Damphreux*. Ce fait est implicitement corroboré par Auguste Vincent qui note : « *Domnus* donne régulièrement *dom*, *don*, *dam*, *damp*, *dan* » (*Toponymie de la France*, 1937, p. 338a).

Dans *Porrentruy, ville impériale*, André Rais cite la « courtine de Damphreux avec sa chapelle dédiée à saint Ferréol » (p. 66). Une courtine était une terre à cultiver. Le Chapitre de Moutier-Grandval avait accordé à des colons des lots de terrain inculte avec mission de les défricher et de les mettre en valeur. Les documents consultés permettent de penser que Damphreux a été fondé au X^e siècle (peut-être avant) par des

colons de Moutier-Grandval. Ce qui est certain, c'est que les toponymes en *dom-* datent d'avant l'an mille.

L'origine de *Damvant* est la même : « saint ». Mais de quel saint s'agit-il ? On n'en sait trop rien. L'abbé Daucourt pensait à saint Vanne, évêque de Verdun, de 498 à 525. Toutefois, ce n'est qu'une hypothèse.

Plus sûres sont les étymologies des villages français voisins : Dampierre (*Domnus Petrus*) : Saint-Pierre, Danjoutin (*Domnus Justinus*) : Saint-Justin, Dannemarie (*Domina Maria*) : Sainte-Marie.

En Suisse romande, nous rencontrons des formations semblables : *Dompierre* dans les cantons de Vaud et de Fribourg, *Dommartin* (Vd), *Domdidier* (Fr) et *Dombresson* dans le canton de Neuchâtel. Si *Dompierre*, *Dommartin* et *Domdidier* sont des noms transparents, il n'en va pas tout à fait de même pour *Dombresson*. Selon Henri Jaccard, il s'agit de *Domnus Bricius*, autrement dit Saint-Brice. Nous retrouvons saint Brice dans le nom de Saint-Brais (*Sanctus Briccius*, avec 2 c ici). Brice, disciple de saint Imier, aurait prêché le christianisme dans le Val-de-Ruz, d'où *Dombresson*.

Qui donc aurait fait le rapprochement entre *Dombresson* et Saint-Brais ? Ah ! les joies de la toponymie !

Porrentruy

Lorsque la Société jurassienne d'Emulation édita le premier volume du *Panorama du pays jurassien*, en 1979, elle demanda au professeur Ernest Schüle de rédiger un « Petit lexique des noms de lieux ». Dans son prologue, l'éminent dialectologue écrivait : « La recherche en toponymie demande une documentation historique étendue ; malheureusement, elle fait encore défaut pour nombre de noms jurassiens. Il sera donc prudent de présenter ici quelques résultats – sans les documents et les preuves à l'appui –, qui peuvent être considérés comme sûrs et acquis, en attendant que d'autres problèmes

trouvent leur solution. Mais il subsistera toujours des énigmes. *Porrentruy* et *Delémont* n'ont pas encore livré leurs derniers secrets. » (p. 209)

Le pont (du Creugenat ?)

Tentons, après beaucoup d'autres, de percer une énigme, de pénétrer ces derniers secrets. L'hypothèse la plus probable est que *Porrentruy* signifie « Pont de Ragnetru-de ». Examinons les formes anciennes : *Pontereyntru* (1140), *Punreindrut* (1148),

Purrendrut (1233). La première forme est sans doute la plus importante ; elle est composée de deux éléments : *Ponte* et *reyntru*. Comment *Ponte* « le pont » a-t-il donné *Por* ? Dans *Les noms de lieux de la France* (1979), les collaborateurs d'Auguste Longnon ont examiné comment le nom latin *pons*, qui a donné le français *pont*, se présente dans les noms de lieux. Citant l'exemple de *Porrentruy* (N° 705), ils expliquent l'altération qu'a subi *Pont* pour se réduire à *Po*. Dans le jargon des linguistes il s'agit d'une « réduction phonétique devant la consonne liquide -r- » (de *reyntru*). Roger Flückiger, un des meilleurs connaisseurs de la toponymie jurassienne, confirme que « la première des deux voyelles nasales a perdu sa nasalisation : -on- est devenu -o-, plus facile à prononcer ». Ce processus est appelé « dissimilation » en phonétique historique. On le rencontre notamment dans *Moron* (mont rond), *Romont* (rond mont), *Lomont* (long mont) et *Blamont* (blanc mont).

En ce qui concerne le deuxième élément, du nom de Porrentruy, il est très probable que *reyntru*, *reindrut* ou *rendrut* se rapporte au nom germanique de *Ragnetruide*, que l'on trouve aussi sous la forme de *Raintrude*. Dans Longnon (N° 995), on découvre non seulement Porrentruy (*Pons Ragnetrudis*), mais encore *Charaintru*, en Seine-et-Oise (*Campus Ragnetrudis* : le champ de Ragnetruide) et *Morintru*, en Seine-et-Marne (*Mons Ragnetrudis* : le mont de Ragnetruide). Ces deux localités françaises font tout naturellement penser à la prononciation patoise – elle est primordiale – de Porrentruy : *Poér-raintru*.

Une nouvelle contribution

Cette thèse n'est certes pas irréfutable. Pourtant, elle est confirmée dans le récent *Dictionnaire des noms de lieux*, de Louis Deroy et Marianne Mulon (Les Usuels du Robert, Paris, 1992, p. 387) : « Attesté en romand (lire : roman) depuis le XII^e siècle, (*Pontereyntru*), le nom a une origine claire en latin médiéval : c'est *Pons Ragnetrudis* « le pont de Ragnetruide ». Celle-ci n'est pas sûrement identifiable : ce nom d'origine germanique est relativement fréquent dans le haut Moyen Age. »

On aimerait croire que les auteurs cités ont vérifié soigneusement leurs sources locales. Mais le doute subsiste. Passons sur la confusion entre *roman* et *romand*. On s'interroge pourtant en lisant que « Porrentruy est une ville de Suisse (canton de Berne) dans le Jura » et que « les habitants de Porrentruy s'appellent *Pruntrutains* ou *Bruntrutains* ». La première appellation, inusitée à notre connaissance, laisse songeur.

Qui était Ragnetruide ?

Dans une dissertation sur le Comté d'Ajoie, un certain Perreciot, cité par l'abbé Nicolas Sérasset dans *L'Abeille du Jura* (Neuchâtel, 1841, t. II, p. 231), écrivait que Porrentruy fut la patrie de Ragnetruide, épouse de Dagobert I^{er}, roi de France : « c'est du moins d'un pont qu'elle y fit construire que Porrentruy me paraît avoir tiré son nom ».

Cette conjecture est inconsistante. La première observation qui s'impose à l'esprit

est que les dates ne concordent pas. Certes, Ragnetrude a bien été mariée à Dagobert I^{er} en l'an 630. (Elle fut la troisième femme du bon roi qui, selon les historiens, avait encore deux concubines, sans compter ses nombreuses maîtresses.) Or il est peu vraisemblable que cette reine de France ait fait construire un pont (sur le Creugenat ou sur l'Alaine ?) dans la première moitié du VII^e siècle. La courtine de Porrentruy, citée pour la première fois dans un acte de 1140, existait sans nul doute bien avant cette date. Les récentes découvertes archéologiques sur le site de l'Hôtel-Dieu ont révélé l'existence d'un ancien habitat vieux d'environ 4300 ans. Mais la construction, au VII^e siècle, d'un pont par l'épouse du plus populaire des souverains mérovingiens doit être considérée comme hautement fantaisiste.

En revanche, il est tout à fait plausible qu'une autre Ragnetrude ait fait construire un pont à Porrentruy beaucoup plus tard. A cet égard, la contribution des auteurs du *Dictionnaire des noms de lieux* est intéressante, car ils signalent – nous l'avons vu – que *Ragnetrude* était un nom d'origine germanique relativement fréquent dans le haut Moyen Age. Si l'étymologie de *Porrentruy* correspond réellement à « pont de Ragnetrude », il faudra se résigner à ne rien savoir de cette lointaine Ragnetrude. C'est d'ailleurs le cas de nombreuses localités jurassiennes dont la dénomination est composée d'un élément correspondant à un nom germanique d'homme, plus rarement de femme, dont on ignore tout.

Brunentrud

Que penser de la thèse d'André Rais selon laquelle le toponyme *Porrentruy* est issu de *Brunnen* « fontaine (s) » et de *trud, thrud*, élément germanique signifiant « abondant » ? (*Porrentruy, ville impériale*, Genève, 1956, p. 69). L'ancien archiviste, qui faisait autorité lorsqu'il expliquait l'origine des lieux-dits, il y a quarante ou cinquante ans, avait repris la version proposée par Louis Vautrety dans son *Histoire de Porrentruy* (Délémont, 1868, p. 7). *Porrentruy* serait donc la « courtine des fontaines abondantes ».

Cette étymologie paraît douteuse, car le nom *Brunentrud* est relativement tardif. Il apparaît en 1275, soit 135 ans après *Pontereyntru*. Rappelons que le prince-évêque de Bâle ne fut chef temporel de l'Ajoie qu'à partir de 1271 et que, jusqu'à cette date, Porrentruy appartenait aux comtes de Ferrette. Souvenons-nous aussi que l'allemand était la langue officielle de la chancellerie des princes-évêques de Bâle. Il est donc vraisemblable que les notaires qui rédigeaient les actes de nos souverains d'alors aient conféré une tournure germanique au nom qui deviendra *Porrentruy* beaucoup plus tard.

En vertu du principe qu'il convient de toujours partir des formes les plus anciennes d'un toponyme, il semble qu'il faille nettement préférer, jusqu'à preuve du contraire, le « pont de Ragnetrude » à la « courtine des fontaines abondantes ».